



# LA PRISE DE CHOU

Bulletin d'information du Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyoning

Contacts : 09.52.78.47.44 - [bureau@snapec.org](mailto:bureau@snapec.org) - [www.snapec.org](http://www.snapec.org)



**BUREAU DU SNAPEC :** Ambroise Bénard Président, Jacques Carles Trésorier, Stéphane Clerjon Secrétaire, Sébastien Pintus Vice-Trésorier, Thibault Hédouin Vice-Secrétaire.

**COMITE DIRECTEUR :** Fred Antier, Cathy Bass, Ambroise Bénard, Mathieu Blanchard, Jacques Carles, Maxime Cassan, Lionel Catsoyanis, Stéphane Clerjon, Pierrick Dalban Moreynas, Gilles Delaporte, Morgan Desort, Thibault Hédouin, Seb Pintus, Henri Pyka, David Soucille, Cédric Tardieu.

**DIRECTEUR TECHNIQUE :** Bertrand Lagrange.

# LE MOT DU NOUVEAU PRÉSIDENT

AMBROISE BÉNARD

## Chers adhérents, chers amis,

Trois mois se sont écoulés depuis notre dernière Assemblée Générale. A cette occasion, nous avons salué le départ d'éminents élus, Romain De Lambert, Président depuis 2010 et Vincent Meirieu, Secrétaire. Cela a été l'occasion de les remercier pour ces années passées au service de tous les moniteurs d'escalade et de canyon, et pour le travail qu'ils ont accompli.



Le SNAPEC n'a jamais eu autant d'adhérents (638 en 2013), et au bilan, des chantiers d'importance qu'ont été l'Environnement Spécifique, la réforme de la filière professionnelle, et la signature d'un nouveau contrat d'assurance groupe, ils peuvent être satisfaits d'avoir apporté la reconnaissance, par toutes les instances, associatives, institutionnelles, professionnelles qui participent aujourd'hui à notre secteur d'activité, de la légitimité de notre syndicat.

Le sérieux et la compétence avec lesquels les différents dossiers ont été traités par les précédents élus, efficacement aidés par Bertrand Lagrange, notre Directeur Technique, permettent aujourd'hui au SNAPEC d'avoir une comptabilité positive, avec la cotisation la plus modeste, d'être clairement identifié comme un partenaire indiscutable, tant en matière de formation pro que d'évolution de nos pratiques, d'être le premier interlocuteur des moniteurs lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Merci aux nouveaux retraités, comme à ceux qui, au sein du Comité Directeur, ont eu la possibilité et l'envie de poursuivre l'aventure.

Auparavant secrétaire adjoint, j'ai accepté de prendre la relève, épaulé par Stéphane Clerjon, Jacques Carles, Thibault Hédouin, et Sébastien Pintus qui constituent avec moi le nouveau Bureau. Grimpeur passionné, comme bien d'entre vous, c'est l'envie de rendre, un peu, à ces activités qui m'ont tant apporté ces vingt-cinq dernières années, qui a motivé cette décision. Diplômé depuis dix ans, j'espère que la variété de mon parcours professionnel et de mes expériences personnelles apporteront une contribution utile à notre syndicat et à toute la profession, que je suis fier de maintenant représenter.

L'année qui vient s'annonce cruciale pour celle-ci. En effet, être moniteur d'escalade et de canyon aujourd'hui s'avère toujours plus complexe : le libre accès aux sites de pratique est souvent menacé, pour des raisons de transfert de responsabilité, d'impact environnemental, de déséquilibre de fréquentation, mais surtout d'évolution de notre société. Les qualifications sont éclatées, notamment hors environnement spécifique, ce qui conduit au morcellement du champ professionnel et à la plus grande confusion. L'application des textes européens concernant la libre circulation des travailleurs peut mettre en péril nos qualifications élevées, qui sont pourtant le gage de notre professionnalisme et de notre expérience. La présence de l'escalade en Environnement Spécifique est à nouveau menacée.

C'est dans ce contexte que certains voient l'opportunité de nous diviser, en employant les méthodes les moins louables, alors que le rassemblement est plus que jamais nécessaire. Pour que des professionnels puissent toujours vivre dignement de leur passion et la faire vivre en retour, le SNAPEC continuera d'évoluer.

Sitôt élu, j'ai proposé au Comité Directeur, représentant la diversité de notre profession et organisé en Commissions, des axes de travail concrets, sur l'organisation interne d'une part pour gagner encore en efficacité, mais aussi sur les grands sujets qui nous préoccupent tous : la défense de l'accès aux sites en collaboration avec la FFCAM et au sein des CDESI, la constitution d'une réelle intersyndicale avec le SNGM et le SNPSC pour défendre les intérêts de tous ceux qui travaillent en canyon, la reconnaissance de nos spécificités et de notre savoir-faire unique auprès de nos partenaires de la Coordination Montagne et des institutions gouvernementales.

Je m'attache particulièrement à faire vivre ces réseaux, afin que chaque jour notre voix porte en plus haut lieu. En outre, et afin que le moniteur d'escalade et de canyon, BE ou DE, soit toujours au top, nous mettrons à votre disposition le fruit de ce travail, sous la forme de plus de formation continue, plus de conseils et d'outils pratiques. Ce bulletin, plus épais que les précédents, s'en veut un exemple que j'espère vous apprécierez.

Bonne lecture à vous tous.

# COLLOQUE ESCALADE ET DROIT

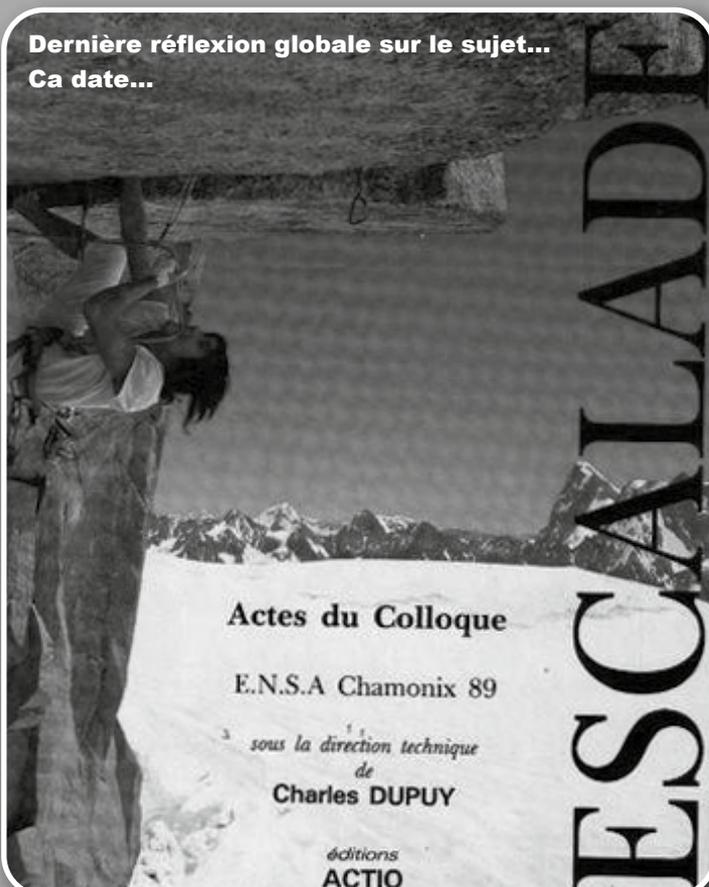
GRENOBLE 21 MARS 2014 UNIVERSITE PMF DES SCIENCES SOCIALES  
CATHY BASS

Un rassemblement assez important, du "beau monde", on a reconnu quelques BE dans la salle, et le SNAPEC était particulièrement bien représenté puisque 4 des membres du comité directeur et le directeur technique étaient présents. Pas mal.

Le grimpeur, et le professionnel, sont très largement intriqués avec le milieu dans lequel ils évoluent. C'est un constat évident, pour toutes les activités en général. L'idée, là, était de montrer que le milieu dont il est question est multi-face, et qu'il est plus efficace pour nous de connaître ces différentes facettes et de savoir comment se situer dans le contexte. La facette

réalité de l'accidentologie, notamment en SAE (puisque le public augmente), qui va de pair avec leur obligation de moyens tels que les campagnes de sécurité, les manoeuvres de sécurité adaptées aux nouveaux pratiquants, et la différenciation très claire de l'escalade en SAE et en SNE qui sont, pour eux, deux activités bien spécifiques. Evidemment, il a été question des SNE mais dans une autre intervention.

Dernière réflexion globale sur le sujet...  
Ca date...



dont il était question était donc le droit et sa composante juridique.

Le colloque présentait un ensemble de composantes juridiques qui gravitent dans et autour de l'escalade. On a eu un aperçu des missions fédérales à savoir le haut niveau, l'édiction des règles du jeu et des manifestations, et les normes évidemment... et la

Sur les normes, il y a en a de partout. C'est ainsi que répond l'état français aux problématiques posées sur le terrain. Ainsi des normes SAE (pan et structure), des normes pour la réception (pan et structure), des normes pour les prises, des normes pour les SNE (avec les méthodes de test), normes des connecteurs, normes des dispositifs de freinage, normes de cordes, des normes d'EPI et qui peut les contrôler... et bientôt des normes de via ferrata et des normes d'entretien des sites... c'est dans les cartons... Et bien sûr, les normes apparaissent à posteriori, donc autant dire que ce n'est pas fini...

Intervention également sur l'encadrement humain professionnel, rien que l'on ne sache déjà. Escalade en environnement spécifique et sans environnement spécifique. Force est de constater le réel impact de cette notion, jusque dans les diplômes, mais bien au delà.

Ca c'est pour "l'intérieur" de l'escalade, mais évidemment, d'autres droits se superposent, en SAE comme en SNE, tels le droit des collectivités territoriales (sont elles responsables ou pas d'une falaise du fait de leur devoir de police, du fait de leur propriété, sont elles propriétaires de la même façon sur les terrains publics de domaine privé ou sur les terrains publics de domaine public, comment le juge considère les falaises sur des terrains communaux... ce n'est pas le même droit ni la même responsabilité qui s'appliquent). Quelles sont les incidences des conventions? Sont-elles des contrats?

Mais nous avons vus également quels moyens sont à notre disposition pour contrecarrer une éventuelle restriction de site. Ben, ça dépend... Ca dépend de la restriction : inscrite dans les textes ou pas, et de ce qu'elle vise. Elle vise en général l'ordre public soit la tranquillité, la salubrité, la sécurité. Et on peut "attaquer" si il y a excès de pouvoir par violation de compétences (celui qui a décidé n'est pas compétent pour le faire) ou disproportion spatiale ou temporelle (c'est abusé quoi). Mais on ne pourra jamais revendiquer la restriction dans l'exercice de la liberté, puisqu'il existe là une jurisprudence... dommage...

Et actuellement, dans le cadre de l'escalade, on va chercher la responsabilité des collectivités territoriales pour défaut d'entretien du domaine public (les pouvoirs publics sont entre le marteau et l'enclume : on pourra leur reprocher leur manquement à la sécurité (grave) ou une restriction abusive (moins grave)... leur choix est assez vite fait...), inaction fautive pour ceux qui ont le pouvoir de police administrative, et faute dans l'organisation de service public.



Et que la tendance actuelle n'est pas à l'acceptation du risque/ du dommage, mais plutôt à la judiciarisation, à savoir, la recherche d'un responsable, d'un responsable solvable de préférence (au point que certains jugements interrogent vraiment)... et que ça c'est pas du tout bon pour nous...

Et que globalement, on est condamnés pénalement (généralement par restriction ou interdiction d'activité) car il est très facile de trouver la faute, voire la faute indirecte qui est elle aussi condamnable...

Ce qu'on retient de cette journée :

- actuellement, aucun propriétaire n'a été condamné lors d'un accident en activité de pleine nature. Mis en examen oui, mais pas condamné. Pas de jurisprudence donc. Mais on n'est pas à l'abri que ça arrive. En même temps, on peut se demander à quoi servent les conventions dans ce cas...

- que les sites à péages dans le cadre d'une propriété privée n'ont rien d'impossibles et qu'ils ne rencontreront pas d'obstacles juridiques, et que dans le cadre public, la question se pose... génial. D'autant que la fédération délégataire ne cesse de nous rappeler que ce n'est pas aux licenciés de payer pour des sites qu'ils ne fréquentent pas...
- que les pros sont très largement voire sévèrement condamnés en responsabilité civile (quand il s'agit de payer donc), et ce d'autant plus si leurs élèves sont mineurs et/ou inexpérimentés.

On avait peur que la fédération délégataire laisse les collectivités territoriales gérer les sites... ça se confirme.

On avait peur que les collectivités territoriales responsables des sites aillent vers un "tout sécurisé"... ça se confirme.

Bref, on n'est pas sortis de l'auberge... Dommage que la FFCAM ait été la grande absente de la journée sur cette thématique...

Si le détail vous intéresse, un compte rendu plus détaillé est disponible sur demande, par mail.



Nos falaises seraient-elles malades ?

# LES COMMISSIONS DU SNAPEC

CATHY BASS / CEDRIC TARDIEU

## Commission «Accès aux Sites»

L'idée de cette commission est bien sûr

- de défendre les accès aux sites,
- de se confronter à la réalité de terrain et donc d'être présents sur les réunions importantes pour faire entendre la voix des pros,
- mais aussi de fournir, dans le concret, des outils aux professionnels pour faire face à leurs problématiques locales.

Pour ce premier trimestre, dans la rubrique « outils », sont en chantier des affiches dites « naturalistes » pour chaque département ou zone, avec les espèces inscrites en liste nationale ou locale, dans une perspective de formation et prévention.

Dans la rubrique « représentations », vous trouverez nos participations, dont les compte-rendus sont dispos sur demande :

- à la Cdesi 74,
- à la journée de travail organisée par le PRNSN,
- au colloque « escalade et droit »,
- au Comité de pilotage Activités verticales et biodiversité du CDFME 73 (2 réunions),
- au Comité de pilotage des Rencontres Canyonisme et Biodiversité en Rhône-Alpes.

Et le 9 mai prochain, participation à la Réunion Sites Naturels d'Escalade organisée par la FFME à Valence.

## ANNONCE

Si vous êtes motivés, intéressés et/ou compétents pour rédiger le contenu des affiches sur votre territoire.

Toute contribution est bienvenue !

En canyon et/ou escalade !

N'hésitez pas à contacter le SNAPEC :

bureau@snapec.org

## Commission «Accidentologie Assurance»

Deux axes de travail pour cette commission :

- la gestion de notre contrat groupe : faire des propositions d'amélioration du contrat pour les moniteurs et les bureaux, les négocier avec l'assureur, rester en veille concernant les prix/les garanties/les autres assureurs
- la version « accidentologie » avec la mise en place d'outils de suivi, et réflexion sur les actions de prévention qui en découlent.

Cette commission a mis en place un fichier type de récolte de données, celui-ci doit être mis en ligne sous peu. Fichier qui est conforme à un standard, permettant de croiser les données avec d'autres organismes.

Elle a également traité les données recueillies par les déclarations d'accident en vue de faire des propositions de prévention dans l'article ci-après.

## Commission «Communication»

Depuis sa création, la commission communication s'efforce de trouver notamment des partenariats avec diverses marques représentatives de notre activité et incontournables. Il vous sera alors proposé, durant l'année, diverses formules en fonction des marques partenaires, pour que vous puissiez bénéficier, grâce à votre adhésion au syndicat, de tarifs préférentiels pour du matériel de qualité choisi par nos soins. Soyez donc attentifs aux pages du site du syndicat concernant les « avantages adhérents ».

Mais la communication c'est aussi aider le syndicat à développer son image de force incontournable au sein des diverses instances du milieu professionnel et d'asseoir sa notoriété face aux médias par le biais de facebook, twitter et autres médias télévisuels.

Enfin, notre but est aussi de vous permettre, adhérent(e)s, d'accéder plus facilement aux informations indispensables à votre activité (assurances, conseils, demandes particulières...).

Cette commission est représentée au sein du Syndicat par : Sébastien, Gilles, Thibault et Cédric.



# BREVES DU PRINTEMPS

BERTRAND LAGRANGE

## Nouvelle équipe d'élus au syndicat

Le 18 janvier dernier s'est tenue à Grenoble l'Assemblée Générale annuelle du syndicat, particulièrement importante puisque le président et le secrétaire, Romain De Lambert et Vincent Meirieu, ne souhaitaient pas se représenter cette année. La soixantaine d'adhérents présents ont ainsi élu à l'unanimité un bureau profondément remanié, autour de son nouveau président Ambroise Bénard. Ce dernier était auparavant vice-secrétaire et membre du comité directeur depuis plusieurs années. Il vit et exerce dans le Var et sera amené à continuer les actions du syndicat, défense et représentation des professionnels, tout en améliorant le travail interne des élus, passage obligé pour être plus présents et efficaces sur les nombreux dossiers sur lesquels nous sommes sollicités. Salutations et remerciements particulièrement appuyés et chaleureux aux deux sortants cités plus haut, qui ont œuvré avec ténacité et passion au développement du SNAPEC : bonne continuation à eux pour leurs nouveaux projets ! Et bien sûr soutien et vœux de réussites aux entrants !



## L'adhésion des bureaux au SNAPEC : de multiples intérêts

Depuis 2013 l'adhésion des bureaux est possible au syndicat, via le même formulaire que les moniteurs :

<http://www.snapec.org/documents/files/bulletin%20adh%C3%A9sion%20et%20assurance%20SNAPEC%202014.pdf>. Outre le

fait de soutenir les actions du SNAPEC, représentation et défense des professionnels et de nos activités, les bureaux peuvent accéder à différents services. En premier lieu des assurances spécifiques via le contrat groupe Allianz. Nous attirons tout particulièrement l'attention des bureaux composés de travailleurs indépendants, c'est-à-dire la majorité, qu'ils soient syndicats locaux, sociétés civiles de moyens ou SARL : il est très important que le bureau soit aussi assuré en Responsabilité Civile, pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer aux tiers, les clients principalement, bien sûr... En tant que vendeur et organisateur des activités, la responsabilité du bureau peut être engagée, en plus du moniteur : mieux vaut donc être couvert, plusieurs cas de jurisprudence existent déjà. La souscription à cette assurance « revende d'activités » se fait via le bulletin d'adhésion en lien ci-dessus.



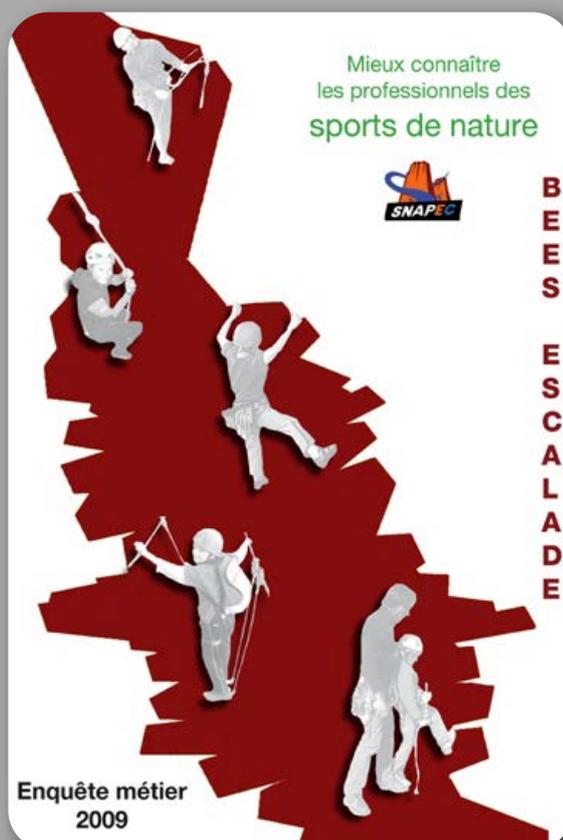
## Multidiplomés : des solutions d'assurance

De plus en plus de moniteurs exercent une double, voire triple activité. Suite à un sondage, il est ressorti différents besoins de compléments de RC pro, dans l'ordre : randonnée, eau-vive, VTT, spéléologie ou ski. Afin que le moniteur n'ait pas à multiplier les assurances, nous avons décidé, avec l'aide notre courtier Marsh, d'ouvrir des garanties complémentaires pour ces activités. Attention, il s'agit bien d'extensions : il faut impérativement avoir une RC pro escalade-canyon (ou que escalade) à la base pour pouvoir y prétendre... Bref c'est un service supplémentaire à vous, adhérents professionnels de l'escalade et du canyon multidiplomés, pas une ouverture directe du syndicat à d'autres activités. Souscription multi-activités en lien ici :

[http://www.snapec.org/documents/files/adh%C3%A9sion%20assurance%20MULTI%20SNAPEC%202014\(1\).pdf](http://www.snapec.org/documents/files/adh%C3%A9sion%20assurance%20MULTI%20SNAPEC%202014(1).pdf)

## Seconde enquête métier à venir...

En 2009 le SNAPEC réalisait une première enquête métier auprès de vous, adhérents du syndicat. Vous aviez massivement participé et cela avait été très utile pour mieux connaître notre profession, avoir en quelque sorte une photographie la plus complète possible des moniteurs et de leurs activités. Nous allons très prochainement remettre en place une enquête, afin d'actualiser ces données, qui commencent à dater. Avec la réforme de la formation qui vient d'avoir lieu, ce sera à nouveau une étape importante, pour faire le point sur les changements et leurs conséquences, pour pouvoir aussi négocier au mieux lors des prochaines réunions avec les institutionnels de notre profession (ministère des sports, autres syndicats, fédérations...). Nous vous demandons de bien vouloir prendre un peu de votre temps pour répondre à cette enquête, qui sera à compléter en ligne : le lien internet vous sera envoyé prochainement par mail. Bien entendu nous communiquerons à tous nos adhérents les résultats, le travail effectué a vocation à être partagé, dans l'intérêt de tous. D'avance merci de votre aide, il est bien sûr important que nous ayons le maximum de retours, pour que l'enquête soit la plus représentative possible.



## Rappels sur l'assistance, les infos juridiques et la déclaration de sinistre

Avec le nouveau contrat groupe auprès d'Allianz, les modalités changent. Vous trouverez toutes les infos sur le site du SNAPEC, rubrique adhésion et assurance, et en particulier sur ce doc mémo que nous vous conseillons d'avoir sur vous : <http://www.snapec.org/documents/files/Notice%20sinistre%20assistance%20info%20juridique%20Allianz.pdf>. Il y a en particulier avec Allianz des numéros de téléphones dédiés à l'assistance rapatriement (Mondial Assistance), l'information juridique et bien sûr la déclaration de sinistre, un vrai plus dans les moments difficiles...



## Attention aux assurances Responsabilité Civile qui couvrent (très) mal

Depuis quelques mois nous voyons fleurir des contrats d'assurance à des prix défiant toute concurrence, mais qui, quand on y regarde de près, s'avèrent totalement inadaptés à nos activités, pour rester « calme »... L'énorme méprise vient du fait que l'assureur ne prévoit pas une seule RC, mais en fait deux, dans le même contrat : une RC professionnelle et une RC exploitation. Et le hic, c'est que les montants maximum des garanties, en clair la somme maximum que l'assureur engagera, n'est pas du tout la même, c'est parfois un rapport de 1 à 30 entre les deux RC, la professionnelle étant souvent réduite à peau de chagrin...

Or il faut savoir que, dans nos activités d'enseignement, c'est cette RC professionnelle qui est la plus importante, l'autre n'interviendra qu'en cas de sinistre « inhérent » à la discipline, pas en cas de faute de votre part, par exemple... Avec le contrat groupe du SNAPEC auprès d'Allianz, vous êtes bien couvert : il n'y a qu'une seule RC, professionnelle, avec un plafond de 12 000 000 €, plutôt dans le haut du panier de ce qui se fait dans nos métiers. Attention donc aux RC professionnelles avec des plafonds beaucoup trop bas, parfois bien moins que 1 000 000 € (!) : la sécurité financière (et même plus) de vos clients et de vous-même peut être compromise. Quand on parle de risques corporels parfois lourds, mieux vaut ne pas jouer avec le feu...



## Assurance en cas d'arrêt de travail

Re-rappelons comme chaque année une réalité incontournable et importante à connaître : les travailleurs indépendants n'ont aucune couverture arrêt de travail obligatoire, que ce soit via la RSI ou la CIPAV, attention aux mauvaises rumeurs ! Bref il faut impérativement, si vous souhaitez toucher un revenu pendant un arrêt de travail, souscrire un contrat d'assurance complémentaire auprès d'une compagnie privée (société ou mutuelle). Actuellement le contrat groupe du SNAPEC propose une Individuelle Accident moniteur qui permet de toucher quelque chose uniquement en cas d'accident pro et uniquement sur une période de 100 jours (35 € ou 60 € par jour, selon l'option choisie). C'est déjà un vrai plus ; mais pour ceux qui sont travailleurs indépendants à titre principal, à fortiori si vous avez la charge d'enfants par exemple, nous conseillons de regarder ce qui existe pour vous couvrir plus largement : aussi en maladie et sur une période plus longue. Aujourd'hui nous n'avons pas de solution directement via le syndicat, même si nous travaillons sur une solution de contrat groupe depuis plusieurs mois. Mais nous pouvons vous conseiller au cas par cas, n'hésitez pas à nous contacter.

## Les enrouleurs : nouvelle pratique d'assurage et questions en suspens

L'arrivée assez massive des enrouleurs en salles posent déjà quelques soucis de réglementation pour l'encadrement contre rémunération de l'escalade : le SNAPEC a réagi auprès du Ministère des sports suite à quelques « libertés » prises localement par des établissements, parfois avec une certaine bienveillance des services déconcentrés... Sous prétexte que l'enrouleur est un nouveau système d'assurage, certains voient là l'occasion de dire que l'on n'est pas sur une activité sportive dépendant du Code du sport. L'encadrement de l'escalade sur enrouleurs sortirait ainsi des obligations de qualifications actuelles, pour aller vers ce qui se fait dans les Parcours Acrobatiques en Hauteur par exemple... Le SNAPEC a bien sûr réagi vivement contre cela, nous vous tiendrons au courant des suites de ce dossier.



## L'environnement spécifique (à nouveau) en question

En 2013 et 2014 sortait un rapport public de préconisations, ayant pour objectif la rénovation du pôle formation du ministère des sports, rapport que vous trouverez là : [http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_scenarios\\_reforme\\_mission\\_formation\\_certification\\_avec\\_page\\_de\\_signature.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_scenarios_reforme_mission_formation_certification_avec_page_de_signature.pdf).

La préconisation 13 (page 24) attire particulièrement notre attention, puisqu'elle prévoit d'aligner la liste des sports en environnement spécifique sur l'Europe... Or l'escalade n'est pas reconnue au niveau européen, ce qui constitue un réel risque pour nous : hors environnement spécifique, l'Etat, en l'occurrence les CREPS, n'ont plus le monopole sur la formation de l'escalade en grandes voies, en sites terrains d'aventure et en via-ferrata. Rappelons que l'intégration de l'escalade en environnement spécifique a été le gros combat du syndicat ces 10 dernières années... Nous avons là aussi écrit au ministère des sports notre profond attachement à ce classement arraché de haute lutte en 2012. Peut-être faudra-t'il aussi agir au niveau européen, à suivre...



### La pharmacie SNAPEC



Depuis 4 ans le syndicat a mis en place une pharmacie pro adaptée à nos activités, en partenariat avec l'association de médecins urgentistes Pharefuge, qui s'occupe d'acheter et d'assembler les composants. L'idée de base était de concevoir une pharmacie simple et complète, afin de sensibiliser les pros et leur faciliter la démarche. Le kit complet, logé dans un sac étanche, est à commander directement au syndicat, infos et modalités ici : <http://www.snapec.org/materiel-pro-escalade-canyon--71.html>. Vous y trouverez aussi les autres offres de nos partenaires, avec des réductions aux adhérents : matériels d'escalade, de canyon, services comptables, informatiques...

## Recyclages 2014 : à vos agendas !



Enième rappel : le recyclage est obligatoire tous les 6 ans pour pouvoir exercer, cela est inscrit dans l'Arrêté de nos diplômes. Ceux qui ont eu leur diplôme en 2008, ou ceux qui ont passé leur premier recyclage cette même année, doivent penser à effectuer un stage en 2014 (attention : c'est de date à date, soyez précis !). La liste des stages programmés et les fiches d'inscription sont disponibles ici : [http://www.snapec.org/stage-recyclage-moniteur-BE-](http://www.snapec.org/stage-recyclage-moniteur-BE-escalade--85.html)

[-85.html](http://www.snapec.org/stage-recyclage-moniteur-BE-escalade--85.html)

## Fête de la montagne

Pour la deuxième année consécutive la Coordination Montagne propose de mettre en place une journée « Fête de la montagne » pour le dernier week-end de juin (28 et 29). Un point de notre envoyé spécial d'Ariège, Stéphane Estebe : si la coordination montagne n'agit pas directement dans l'organisation et la mise en œuvre des actions, elle propose un carnet de route pour faciliter l'aboutissement des démarches entreprises.



Par exemple, cela pourrait se décliner par une proposition d'initiation sur un spot de proximité où 2/3 pros se relaieraient pour faire une séance. Si le caractère bénévole apparaît à ce jour incontournable, il n'est pas une finalité en soit et ne doit rester qu'un outil à un instant T (2 ou 3 ans ?) pour faire valoir notre profession. A terme, il devra disparaître au profit d'un encadrement rémunéré sous peine de voir les professionnels se désengager.

Depuis une dizaine d'années, les AMM ont leur journée nationale « Raquettes à Neige » qui semble aujourd'hui incontournable puisque nombre d'institutionnels y participent.

Les professionnels de l'escalade et du canyon ont un véritable intérêt à s'investir dans ce type de projet afin de faire émerger le caractère incontournable de leur métier.

Si aujourd'hui la feuille de route n'est pas encore bien tracée par la Coordination Montagne, à nous de nous saisir de cette petite opportunité pour nous positionner et être force de présence pour dynamiser notre profession et nous inspirer d'Antonio Machado :

« Caminante, son tus huellas el camino y nada más ; caminante, no hay camino, se hace camino al andar ».

## Réunions et jurys du syndicat

Voici les principales réunions et jurys de formations sur lesquelles le SNAPEC est intervenu ces derniers mois :

Mois	Réunions	Jurys
Décembre	Assemblée Générale du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (St-Antonin-Nobleval) Travail de préparation de l'AG du SNAPEC (Grenoble)	Harmonisation DEJEPS et CS escalade (DR PACA) Intervention de formation sur le module déontologie des DEJEPS escalade en milieux naturels et canyon (CREPS Montpellier)
Janvier	Harmonisation avec les formateurs de l'Institut de Formation du SNAPEC (Nîmes) Travail de préparation avec la Coordination Montagne (Toulouse)	Jury final des DEJEPS escalade en milieux naturels et canyon (DR Rhône-Alpes)
Février	Projet de Loi sur l'eau (Paris) Assemblée Générale de la Coordination Montagne et création d'une antenne Pyrénéenne (Toulouse) Séminaire sur l'accidentologie (Toulouse) CDESI des Hautes-Alpes (Gap) Comité de Pilotage de la Fête de la montagne (Grenoble)	Validation des Expériences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique du DEJEPS escalade en milieux naturels (CREPS Montpellier) Intervention de formation sur le module déontologie du DEJEPS escalade en milieux naturels (CREPS Rhône-Alpes)
Mars	Rencontre avec nos collègues du SNGM et notre partenaire de la FFCAM (Grenoble)	Certification secours du DEJEPS escalade en milieux naturels (CREPS Rhône-Alpes)
	Colloque escalade et droit (Université de Grenoble)	

### Clin d'œil retro

Il y a 20 ans le syndicat ne s'appelait pas SNAPEC mais SNBEE, ceci dit les dossiers n'ont pas tant vieillis, comme vous pourrez le constater dans les deux premières pages de ce bulletin « historique » de 1993-1994. L'occasion d'un clin d'œil à Jean Kanapa, qui quittait alors la présidence du syndicat au profit de Pascal Auroy, pour se consacrer peu après au professorat de sport et aux responsabilités dans les formations escalade et canyon. Vous constaterez dans ce court extrait qu'il avait déjà plein d'idées et une belle plume !





# Bulletin d'information des Moniteurs d'Escalade

DECEMBRE 1993/FEVRIER 1994

N°11

## COMPTE-RENDU DE L'A.G. DU 11 DECEMBRE ET INFOS DIVERSES

### Sommaire:

<b>Vie interne</b>		<b>Formations et qualifications</b>	
Assemblée générale du 11 décembre.....	p1	Qualification Canyon.....	p6
Adhésions 94.....	p1	Qualité des formations du BEES1 Escalade.....	p6
Rapport d'activité du Président.....	p2	BEES escalade 2 <sup>ème</sup> degré.....	p6
Rapport moral.....	p2	Suivi des formations BAPAAT.....	p6
Bilan financier.....	p3	Modification du BAPAAT.....	p7
Renouvellement du bureau.....	p3	Probatoire 93.....	p7
Rapport d'activité des Responsables Régionaux.....	p4		
<b>Pratique professionnelle</b>		<b>Travaux et projets</b>	
Lutte contre les "crypto-professionnels".....	p5	Rencontre interprofessionnelles des sports de pleine nature.....	p8
Limite des 1500 mètres.....	p5		
Assurance RC Professionnelle.....	p5	<b>Annexes</b>	
Matériel à prix réduit.....	p5	Bulletin d'adhésion 94.....	
Offres d'emploi.....	p5	Renseignements pratiques sur le SNBEE.....	

### A.G. du 11 décembre 1993 à Montpellier

Le présent bulletin d'information tient lieu de compte-rendu de la dernière A.G..

**Présents:** Pascal Auroy, Jean-Louis Casez, Emmanuel Clergue, Laurent De La Fouchardière, Gérard Favier, Noël Gauthier, Jean Kanapa, Isabelle Lair, Sylvain Maurin, Catherine Michoulier, Philippe Mercanti, Fabienne Pillet, Thierry Polderman, Sylvaine Préaux, Michel Raquin, Stéphane Roux, Denis Roy, Dominique Stackler, Frédéric Vilain, Christophe Vital, plus quelques moniteurs d'escalade non syndiqués venus pour s'informer.

**Excusés:** Maryvonne Amblard, Nadine Amiot, Alain Bordes, Frédéric Bouyge, Hervé Delacour, Pierre Deletraz, Florence Duterte, Béatrice Leguerchois, Eric Mousseau, Christian Pruneau, Vincent Rouyer.

**Ordre du jour:** rapport d'activités, rapport moral, rapport financier, rapports des responsables régionaux, qualification canyon, BE 2ème degré, suivi du niveau 5 (BAPAAT), Groupement SESAMN, assurance RC pro, qualité des formations, limite des 1500 mètres, création d'une "école d'escalade" (du genre ESF pour

le ski), promotion de la profession, matériel "Cairngorm", élection du bureau, charte de qualité, relations FFME/CAF.

### Adhésions 94

En adhérant au SNBEE, ou mieux encore, en participant activement à son action, vous concourez à la défense de votre intérêt et à celle de l'ensemble de la profession.

Chaque région possède un ou plusieurs représentants locaux auprès desquels vous pouvez exposer vos problèmes ou vos suggestions. Différents services ou avantages vous sont accessibles: informations sur la profession, assurance en RC, pro, offres d'emplois, achats de matériel à prix réduit... **L'adhésion au SNBEE pour l'année 1994 est fixée à 200F** (pas d'augmentation). L'inscription est valable pour l'année civile - voir bulletin d'adhésion en fin de bulletin.

A noter que vous pouvez obtenir une réduction d'impôts de la valeur de 30% de vos cotisations syndicales, soit 60 F dans le cas du SNBEE. Pour cela, il vous faut joindre un reçu du syndicat à votre déclaration d'impôts. (Reçu à réclamer lors de votre demande d'adhésion).

### Vie interne

#### Rapport d'activité

par Jean Kanapa

Cette année, l'équipe du SNBEE a à son actif des négociations suivies avec de très nombreux services du Ministère Jeunesse et Sports, sur le BAPAAT et sa discipline support escalade, sur le dossier canyon (épilogue lundi 13/12/93?), sur le contenu des formations B.E. escalade, sur le respect de la réglementation, sur les projets de classification des sites d'escalade.

Le syndicat a été représenté à trois reprises cette année au Conseil Supérieur des Sports de Montagne.

Il a été également présent aux jurys d'examen finaux et de préformation du B.E. escalade sur tous les centres de formation, ainsi qu'aux tests techniques et pédagogiques du BAPAAT de la DDJS de Valence et à l'examen final du BAPAAT de Vallon Pont d'Arc.

L'administration Jeunesse et Sports et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ont été destinataires de différents courriers rappelant nos positions sur le respect de la réglementation, la mise en route et le suivi du BAPAAT, la qualification canyon, la nécessité de créer un BEES 2ème degré d'escalade.

Du point de vue interne, deux Conseils d'Administration se sont tenus en juin et en octobre en Ardèche et à Saint-Gaudens (31), et des centaines de communications téléphoniques ont tissé la toile d'une information et d'une réflexion efficace au sein du SNBEE. Quatre Bulletins d'Information ont vu également le jour, leur qualité est en constante amélioration. La tenue des comptes du syndicat est également irréprochable. Les pin's 93 et 94 ont été mis en service: ceci augure d'une communication tournée vers le public.

Le SNBEE est à l'initiative d'un regroupement intersyndical original qui regroupe de fait déjà 5 syndicats d'éducateurs sportifs de pleine nature très motivés pour promouvoir ensemble leurs métiers (groupement SESAMN). Enthousiasme et créativité sont au rendez-vous avec les spéléos, kayakistes, plongeurs, parapentistes et bien sûr, grimpeurs. Deux réunions fructueuses ont déjà eu lieu.

Enfin, tous les membres du Conseil d'Administration sont à l'écoute et informent de très nombreux nouveaux moniteurs. La forme de cette dernière Assemblée Générale inaugure un mode de rencontre des moniteurs d'escalade plus convivial. Cogitation et escalade au programme d'un même week-end, nous avions déjà testé en C.A., ça marche!

#### Rapport moral

par Jean Kanapa

Je remercie tous ceux qui ont fait le déplacement à l'Assemblée Générale, ainsi que tous ceux qui ont pris la peine d'excuser leur absence.

Ces dernières années, l'énergie de notre syndicat a surtout été tournée vers l'extérieur: discussions, négociations, représentations, contacts, ont été nécessaires pour faire avancer au mieux des dossiers importants tels que les prérogatives des moniteurs d'escalade, le respect de la réglementation, la qualification canyon, le BAPAAT, etc.

Il faut continuer à être présents et à progresser dans ces dossiers, mais il me semble également important de viser un nouveau type d'objectifs pour les temps qui viennent. En effet il me paraît très important de se tourner vers l'extérieur d'une manière plus créative, promotionnelle de notre métier, à travers le SNBEE, mais aussi à travers le Groupement SESAMN, à savoir:

1. Développer une image plus dynamique, mettre au point des formations internes, fonder un "marketing collectif", en s'inspirant parfois de l'expérience d'autres syndicats
2. Maintenir et accroître la qualité des formations du BEES Escalade.

3. Mettre en place le BEES Escalade 2ème degré.
4. Anticiper sur la nouvelle donne européenne.

5. Développer les relations avec la FFME. Du point de vue interne, la structuration du syndicat avance doucement. Le rôle des responsables régionaux est essentiel, ce sont eux qui font connaître le SNBEE et ses projets, ce sont eux qui interviennent auprès des DRJS et des Centres de Formation.

Il n'est pas évident de concilier responsabilité syndicale et vie professionnelle aussi mieux vaut faire peu, mais bien, ou autrement dit, qui trop embrasse mal étreint. Ceci implique bien sûr un partage des tâches par le plus grand nombre. Les dossiers en cours avancent bien lorsqu'ils sont confiés à telle ou telle personne ou groupe de personnes: prise en charge et suivi sont alors efficaces.

Le nombre d'adhérents au SNBEE s'accroît d'année en année, 135 en 1993. Nous les remercions pour leur confiance.

Il faut cependant redire qu'une adhésion supplémentaire, c'est toujours un gain de représentativité et plus de moyens financiers, mais elle ne doit pas être seulement, pour celui ou celle qui nous rejoint, le moyen de s'acheter une "conscience syndicale" avec en prime un lot d'informations: chaque adhérent peut proposer, prendre en charge un travail, influer sur la politique du SNBEE. Les personnes motivées n'ont jamais été éconduites.

Il est indispensable de doter l'équipe dirigeante de moyens de communication modernes: mini serveur, fax, téléphone, etc... car les échanges nombreux au sein de l'équipe doivent être plus rapides.

Je tiens à saluer l'équipe du Conseil d'Administration pour la constance de son investissement depuis quatre ans et pour la qualité de son travail de réflexion. Pour chacun comme pour le président, il est impensable de ne pas travailler au sein d'une telle équipe. C'est la seule façon d'élaborer des stratégies efficaces.

Ma décision de ne pas me représenter au poste de président n'a donc rien à voir avec les conditions d'exercices de cette responsabilité au sein de l'équipe du SNBEE. Je souhaite surtout souffler quelque peu, et c'est confiant que j'envisage la relève. Bonne année à tous.

**S.N.B.E.E.** chez M. Pascal AUROY 1, rue Henri Sellier, 91130 Ris-Orangis

## Clin d'œil rétro, suite...

**Les stagiaires du DE Escalade et milieu naturel de Vallon n'ont pas oublié leurs origines ! Une UC4 au Verdon (ex-UF2) réalisée sur leur impulsion dans une tenue chère à nos valeureux pionniers des années 80... Il paraît que Patrick a souri et que Saint Pierre s'est esclaffé... Merci à eux...**



# TOPO VERDON 2014

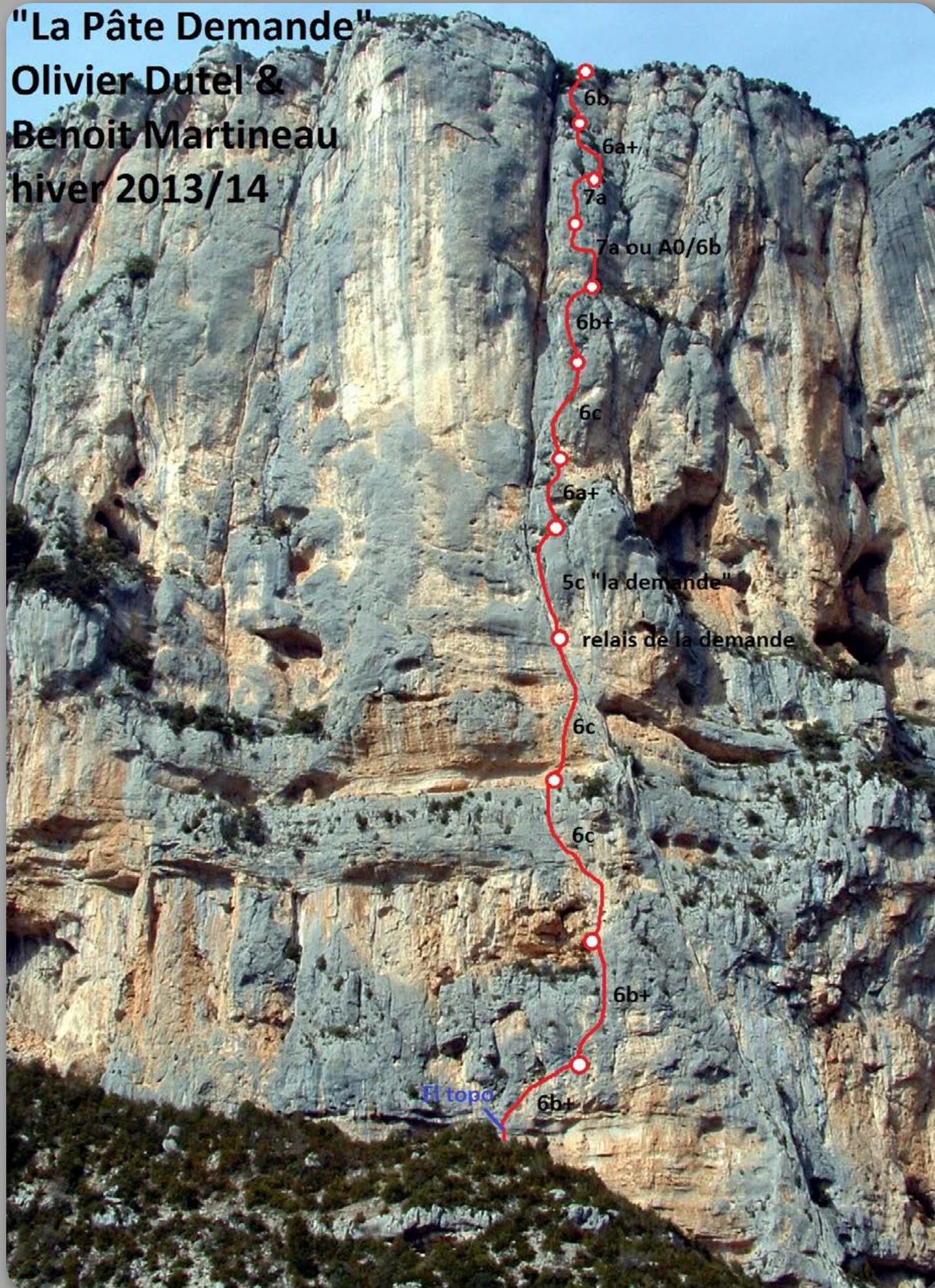
VERTACOS

"La Pâte Demande"

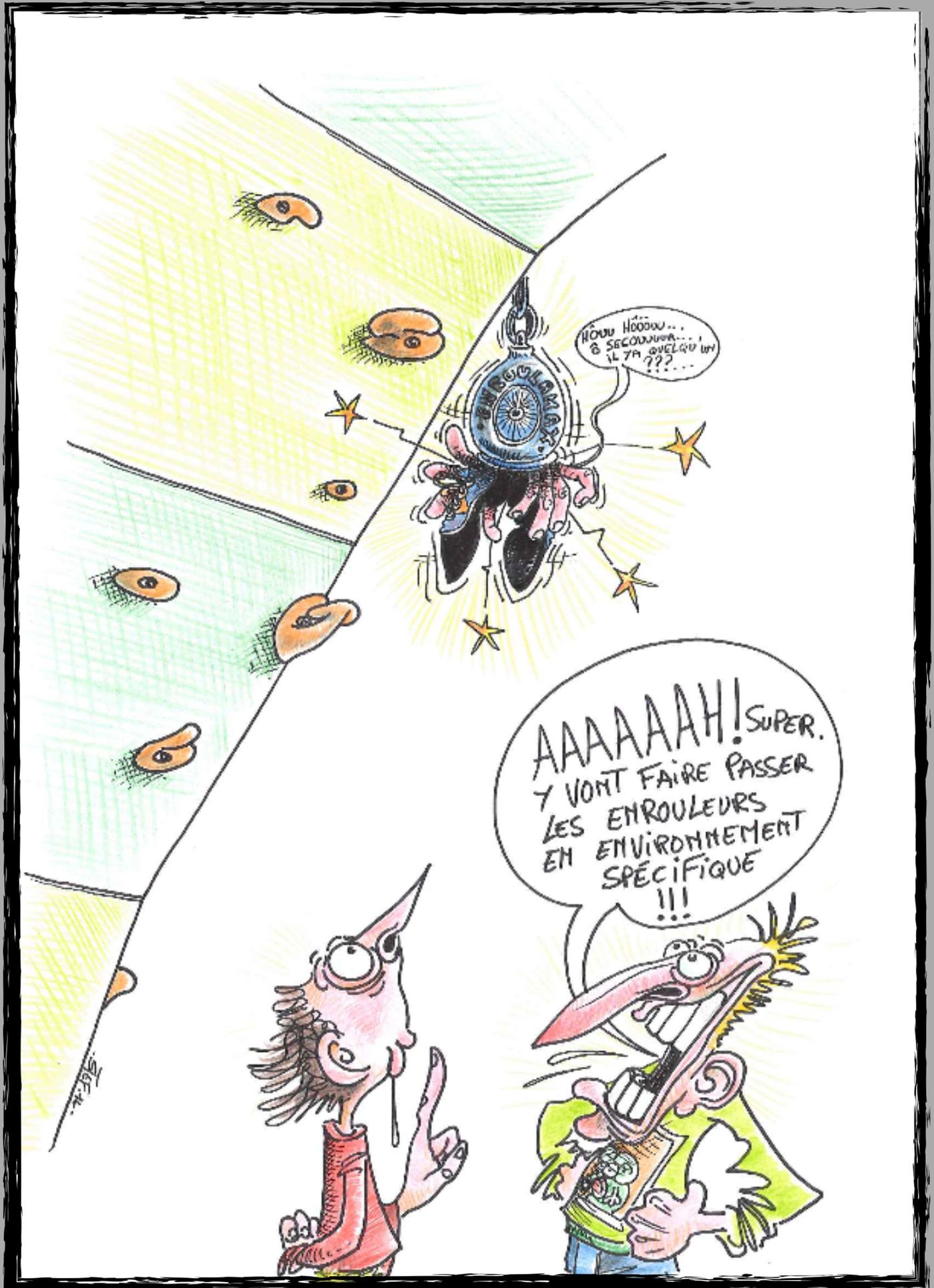
Olivier Dutel &

Benoit Martineau

hiver 2013/14



# L'OEUIL DU STEPH EST AUSSI CELUI DU SNAPEC...



# ACCIDENTOLOGIE ET SECOURS DANS L'EXERCICE PROFESSIONNEL

AMBROISE BÉNARD / LIONEL CATSOYANIS / STEPHANE BARÉ MÉDECIN URGENTISTE



## L'accidentologie : quelles réalités ?

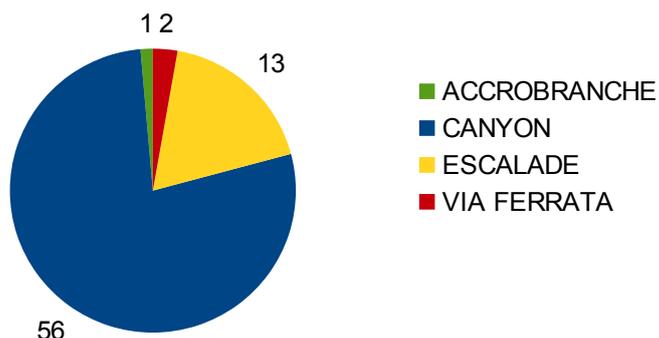
Nombreux sont les moniteurs qui vont passer une grande partie de l'été les pieds dans l'eau, prenant la responsabilité de groupes d'enfants, de familles, en canyon.

Cette activité, qui participe largement à la viabilité économique de nos diplômés, n'est pas sans risque, pour le moniteur comme pour les personnes qu'il encadre. En témoignent les statistiques d'accidentologie dont nous disposons, via les déclarations d'accident dont le secrétariat du SNAPEC reçoit une copie lorsqu'elles parviennent à l'assureur du contrat groupe.

L'étude de ces déclarations nous permettra d'identifier les situations à risque. Nous verrons ensuite comment les prévenir, et comment y réagir. Pour les trois années 2011, 2012 et 2013, 72 déclarations d'accident en Responsabilité Civile, occasionnant des blessures sans décès, ont été reçues pour nos activités.

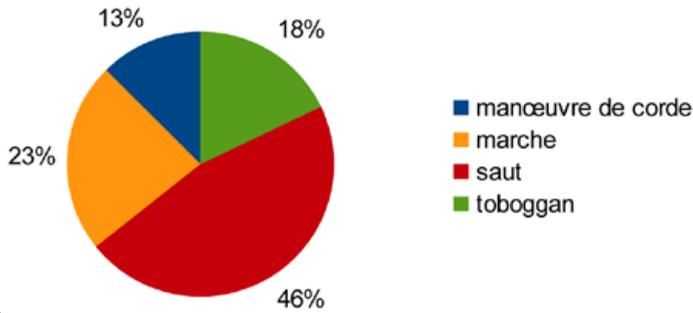
Le premier constat est très clair : 56 d'entre elles portent sur le canyon (soit 78%). Bien sûr la période la plus propice est l'été, avec 48 déclarations en juillet et août.

Nombre de déclarations d'accident par Activité



**Les circonstances identifiées pour ces accidents en canyon se répartissent de la manière suivante :**

Circonstance identifiée des accidents en Canyon



**Les sauts, avec 26 accidents (46 %), arrivent loin devant, ce qui n'est pas une surprise.**



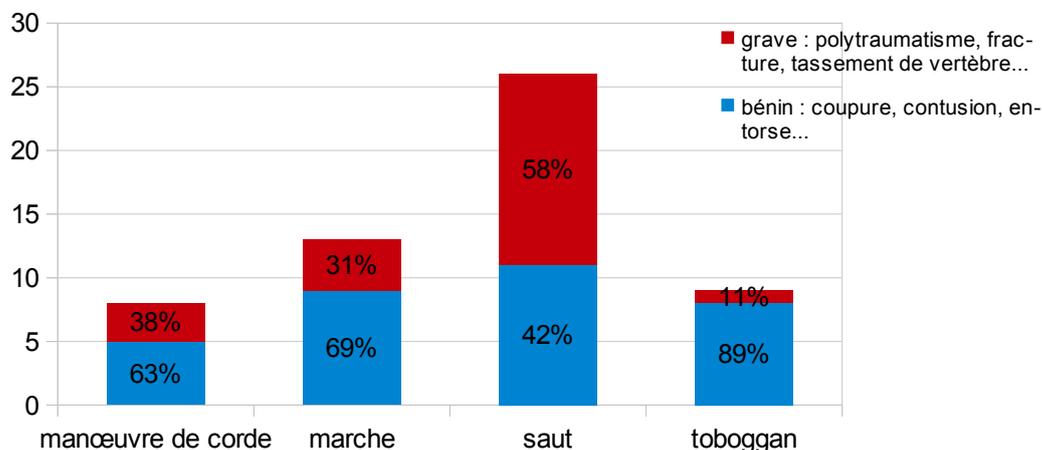
Trois précédentes études (Thèse de Médecine de Mme Laurence Nigot-Rivet, Étude du Dr Philippe Croze, Déclarations fédérales d'accident) portaient sur l'accidentologie en canyon des années 2007 à 2010, toutes pratiques confondues (groupes encadrés, individuels, fédéraux).

Ces études avancent des proportions de 19 à 32 % de sauts pour les causes d'accidents en canyon. Nous constatons donc une aggravation dans le temps, et / ou une cause plus fréquente pour une pratique encadrée par les professionnels adhérents du SNAPEC, et ce, malgré les efforts de communication et d'information (recyclage, charte...).

Cette situation doit nous faire réfléchir, collectivement et individuellement, à nos responsabilités, vis à vis de nos clients d'abord, de nos collègues ensuite puisque nous sommes tous solidaires via le contrat d'assurance groupe, des institutions enfin, car notre crédibilité en tant que pros est nécessairement remise en cause par un tel constat.

**Nous pouvons enfin présenter la gravité des blessures en canyon :**

Gravité des blessures en Canyon selon les Circonstances



**On s'aperçoit que les sauts sont non seulement les circonstances les plus accidentogènes, mais aussi que les blessures occasionnées sont plus souvent graves que bénignes.**

**Ces blessures sont le plus souvent des lésions du membre inférieur, ou de la colonne vertébrale, dont nous allons parler plus en détail.**

**La fracture du membre inférieur représente 64 % des lésions de la jambe. C'est toujours une blessure grave car il s'agit d'un traumatisme de l'os qui témoigne de la violence du choc / est douloureux, voire très douloureux / demande une intervention rapide des secours pour évacuation, afin d'éviter tout risque infectieux (en cas de plaie associée), et surtout tout risque de complication. Ces deux risques peuvent entraîner après coup des invalidités permanentes si les fractures ne sont pas bien prises en charge.**

**La lésion de la colonne vertébrale représente 50 % des lésions du dos. C'est toujours une blessure grave car, là aussi, le risque d'invalidité permanente est réel.**



**Dans les deux cas, la prise en charge de la victime et les gestes de premiers secours sont capitaux, car le risque d'une aggravation de la blessure est réel et fort. Nous avons d'ailleurs pu identifier au moins deux cas où une lésion du dos se serait aggravée après l'accident.**

**En conclusion, les conduites les plus accidentogènes sont aussi celles qui génèrent le plus d'accidents graves : les SAUTS. Il est temps d'adapter nos conduites professionnelles...**

## **Notre priorité : la prévention**

**Notre métier consiste à tout mettre en œuvre pour éviter l'accident.**

**Nous sommes formés et acquérons chaque jour plus d'expérience pour évaluer notre public, évaluer un niveau d'eau, une hauteur de saut. Nous mettons à jour, à chaque pas de la journée, une évaluation de la situation qui nous permet de prendre les meilleures décisions : Passer à gauche ou à droite ? Accélérer ou ralentir ? Sortir la corde ? Pour quelle manœuvre ? Proposer le saut ? Donner quelle consigne ?**

**Au regard de la loi, nous avons une obligation de moyens, c'est à dire qu'il nous sera reproché de ne pas avoir utilisé tous les moyens dont nous pourrions disposer pour éviter l'accident. Du fait de notre situation de professionnel, l'enquête sera particulièrement minutieuse.**

**D'autre part, nous travaillons parfois dans la routine, surtout quand il y a du monde, surtout si nous sommes fatigués. Nos décisions se limitent alors à nos habitudes : nous faisons tel ou tel choix car c'est ainsi que l'on fait toujours. Gardons pourtant à l'esprit qu'il nous faudra peut être un jour justifier pourquoi nous avons fait ce choix. Pourrons-nous le faire en expliquant qu'on a pris telle décision sur la base de la seule habitude ? Non bien sûr. Chaque décision doit être justifiable au regard de l'analyse objective de la situation et des règles de l'art.**

**Le saut est une cause fréquente d'accidents graves. C'est même la cause la plus fréquente. Et pourtant nous connaissons les règles à appliquer :**

- Se méfier de la hauteur**
- Se méfier de la technique**
- Se méfier de la fatigue**

**A partir de 5 mètres tout le monde peut se blesser, principalement les enfants, les femmes, et les gens de plus de quarante ans. Pourquoi alors les faire sauter de 8, 10, 15 mètres ? Parce qu'ils le demandent, parce que tout le monde le fait, parce qu'on l'a fait hier... Parce que le canyon est une pratique dangereuse de toute façon ?**

**Est-ce la bonne décision ? Est-ce qu'on est vraiment dans un risque accepté ?**

**La notion de risque accepté est une notion juridique peu défendable, au regard de l'évolution de la jurisprudence pour l'encadrement de famille dans un cadre de loisir : notre mission est de protéger nos clients, y compris d'eux mêmes. A nous tous d'en tirer les leçons.**



## Une nécessité : la procédure de secours

Malgré toutes les précautions prises, l'accident peut arriver. Il s'agit maintenant d'aborder la conduite à tenir en ce cas.

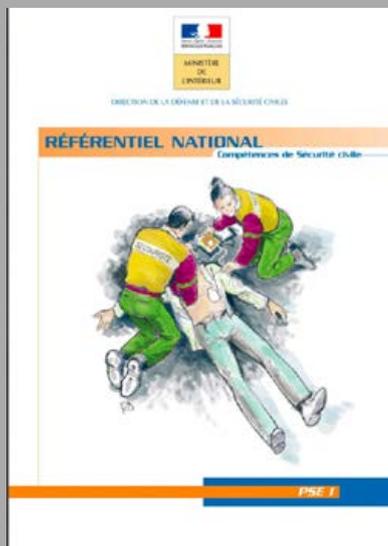
### Un premier constat :

Nous l'avons évoqué plus haut : nous nous percevons, et souvent nous sommes, des « preneurs de décisions » dans notre exercice professionnel.

C'est une compétence recherchée et valorisée, qui justifie, au moins en partie, notre rémunération. C'est aussi un piège lorsque survient l'accident. En effet, lorsque l'accident est là, le moniteur semble avoir des choix à faire, et continuer d'être le moniteur malgré le stress qui, proportionnel aux cris de la victime, est là même s'il est contrôlé : que faire tout de suite, où et comment sécuriser le groupe, comment alerter les secours ? Faut-il attendre ici, sortir du canyon, continuer le canyon ?

Parfois les choix sont simples, soit que la blessure est tellement bénigne que tout le monde repart après dix minutes de pause, dans le cas d'un coup par exemple, soit qu'elle est tellement grave qu'il n'y a pas d'autres solutions que de veiller à ce que tout le monde soit en sécurité avant de galoper donner l'alerte. Parfois c'est moins simple : la victime est consciente, elle a mal certes, elle a eu peur mais cela semble aller. Il n'y a pas de sang, tout à l'air de fonctionner... Tout le monde est soulagé (« ouf, plus de peur que de mal ») et le moniteur a vraiment envie de choisir de continuer : cela mettrait fin à l'incident qui aurait pu le mettre en cause, cela permettrait de tourner la page et sauverait la journée. Tout le monde dans le groupe est bien d'accord, même la victime le dit ! Et le moniteur choisit.

Et c'est là qu'est le piège, car le moniteur, tout bon qu'il soit, n'a pas de rayons X à la place des yeux. Il ne peut donc faire ce choix car il ne sait pas réellement ce qu'a la victime. Rappelons que dans le cas d'une douleur après un saut, il a plus de chance de se tromper que d'avoir raison, car 58 % des accidents déclarés sur saut en canyon se sont révélés graves, et les signes sont souvent discrets.



?

Malgré nos efforts de prévention, le groupe et à fortiori de la victime, STE.

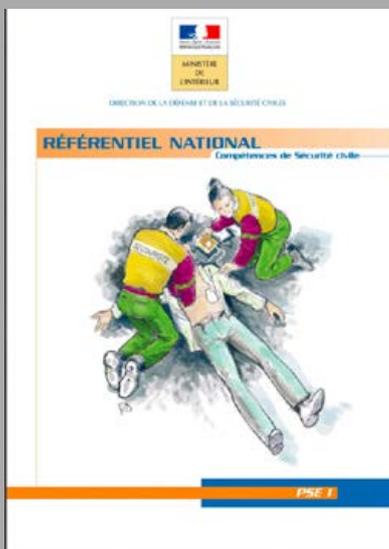
Le secours commence par une analyse de la mise en œuvre de procédures identifiées, afin de pouvoir répondre à tout type de secours :

**R-ACCIDENT**  
- Pour éviter d'AGGRAVER l'état de la victime

Ces procédures sont établies d'après l'étude des secours passés, les connaissances disponibles en physiologie, anatomie, médecine, sous la conduite des autorités médicales, d'associations internationales, du Ministère de l'Intérieur via la Sécurité Civile. Elles sont validées et consignées dans des textes dits Référentiels Nationaux.

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Le-secourisme/Les-recommandations-et-les-referentiels>.





formation au secourisme. C'est peut-être loin, mais **PROTEGER → ALERER → SECOURIR** → **mettre en place quelque chose : il s'agit d'actions à accomplir, dans cet ordre, protocole de toutes les intervention de secourisme.**

**procédure que vous vous rappelez sans doute :**

**si la victime respire → LVA → mettre en PLS**

**si elle ne respire pas → LVA → pratiquer une réanimation**

**en cas de besoin d'un secours, il lui faut moins prendre des décisions que de connaître les procédures, il lui faut donc les connaître et être capable de les pratiquer régulièrement. Le secourisme est un métier qui se recycle, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans.**

**Le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans.**

**Le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans. Néanmoins, rappelons que le secourisme est un recyclage, tous les 6 ans.**



**N'hésitez pas à mettre en place de telles séquences dans le cadre d'une démarche de sécurité et de qualité, entre collègues, au sein de Bureaux, de Clubs ou de Sociétés : vous en tirerez un réel profit le jour où cela sera nécessaire.**

**Pour tout accident :**

**1- PROTEGER**

**2- ALERER**

**3- SECOURIR**

## **1- LA PROTECTION**

**Lorsque l'accident survient, le secouriste doit prendre des décisions rapides, et c'est le seul moment où il est autorisé à le faire par le protocole : il doit évaluer la situation pour identifier s'il y a risque de sur-accident car alors, s'il n'agit pas, la situation va s'aggraver.**

**Il s'agit d'identifier d'abord un risque dû à l'environnement (la voiture est en feu, l'eau monte dans le canyon) et donc commencer par mettre tout le monde (lui même, la victime, le groupe) à l'abri. Cela passe avant toute considération sur l'état de la victime et c'est le seul moment où l'on est autorisé à risquer d'aggraver cet état, car de toute façon il s'aggraverait dramatiquement si l'on ne faisait rien.**

**La seconde partie de la protection consiste à identifier une urgence vitale due à l'accident, et à s'en protéger, en réalisant les gestes de secours qui sont très bien décrits dans les référentiels. Il faut les réaliser AVANT d'alerter, car sans traitement immédiat, la victime va mourir.**

**Une fois la protection réalisée, plus rien n'autorise à faire quoi que ce soit qui risque d'aggraver l'état de la victime. Les protocoles sont pensés pour ça. Il faut alors passer à l'alerte PUIS au secours proprement dit.**

### **VICTIME QUI SAIGNE**

- contenir l'hémorragie par compression directe (vérifier l'absence de corps étranger dans la plaie)
- relayer la compression directe à l'aide un pansement compressif.

### **VICTIME INCONSCIENTE QUI RESPIRE**

- Libération des Voies Aériennes, LVA ([démonstration 1](#))
- Mettre en PLS

### **VICTIME INCONSCIENTE QUI NE RESPIRE PAS**

- Libération des Voies Aériennes, LVA
- Pratiquer une Réanimation Cardio Pulmonaire ([démonstration 3](#))
- faire alerte AU PLUS VITE pour faire venir un défibrillateur.

### **VICTIME QUI S'ETOUFFE**

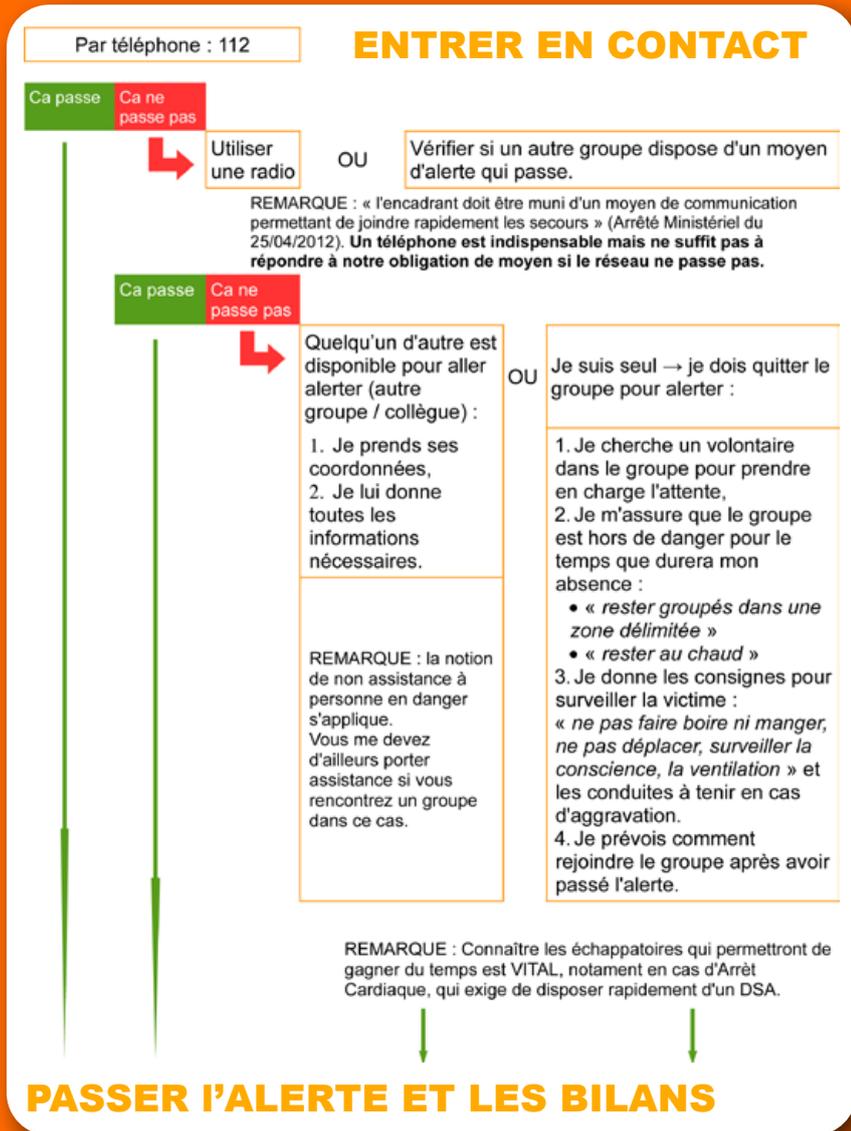
- Obstruction totale → 5 claques dans le dos → manœuvre de Heimlich ([démonstration 4](#))
- OU obstruction partielle → position semi assise

## 2- L'ALERTE

Suite au bilan, au vu des circonstances et constatations sur l'état de la victime, vous avez décidé le déclenchement des secours. Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas de prendre une décision en fonction de vos impressions mais bien de critères objectifs générant une marche à suivre.

Si le doute et la discussion persistent, expliquez à vos clients (et à la victime) qu'il n'est plus question de continuer, que les constatations objectives obligent à passer une alerte. Les rassurer en leur expliquant que seul le médecin régulateur du SAMU est autorisé à décider si le problème est bénin. On pourra peut être continuer, mais que nous n'avons **ni les compétences ni le droit de prendre cette décision**.

A ce stade vont se superposer nos deux casquettes : celle de moniteur (rendre matériellement possible la communication avec le centre d'alerte : téléphoner et organiser la suite des événements) et celle de secouriste (transmettre un bilan clair et efficace).



### Passer le bilan :

Il apparaît en discutant avec les CODIS et au regard des stats que les alertes passées par des pros permettent de raccourcir les délais d'intervention entre l'accident et le secours. Cela met en évidence que de l'alerte dépend **TOUT** le reste du Secours, votre rôle est donc **FONDAMENTAL**.

Ayez à l'esprit qu'en fonction de ce que vous allez décrire de votre situation, va se mettre en place une **REGULATION** par les services de secours. Cette régulation est très complexe et prend en compte un grand nombre de paramètres. (Nombre de secouristes, méthodologie de

## POUR ETRE AU TOP

Signaler que vous êtes un pro.

C'est important car cela sous-entend qu'il y a sur place aussi important pour la suite de l'enquête judiciaire.

Localisation :

Pour la localisation à l'intérieur même du canyon ou de la voie, les détails que vous êtes seuls à connaître. Restez clair : « de la fin » sont de bonnes indications car les secouristes ne savent pas de la fin », « après le pique nique » sont de bonnes indications pertinentes...

De nombreux départements diligentent actuellement des équipes pour préciser les lieux d'activité (Var, Hautes Alpes...)

1. Les fréquences de secours dépendent du département. Elles doivent être enregistrées dans la radio et notées sur un papier glissé dans son étui.

2. Si la communication est très mauvaise : vous pouvez joindre un collègue de confiance (Bureau) qui va pouvoir comprendre très rapidement la situation et faire le relais avec le 112.

Signaler que vous êtes un pro.

C'est important car cela sous-entend qu'il y a sur place quelqu'un responsable et formé en matière de secourisme. C'est aussi important pour la suite de l'enquête judiciaire. On pourrait vous reprocher d'avoir occulté cette information.

Localisation :

Pour la localisation à l'intérieur même du canyon ou de la voie, essayez d'être réaliste et de ne pas expliquer avec des détails que vous êtes seuls à connaître. Restez clair : « au deuxième rappel », « juste après l'échappatoire »

« à 100m de la fin » sont de bonnes indications car les secouristes ne savent pas de la fin », « après le pique nique » sont de bonnes indications pertinentes... Pour la localisation à l'intérieur même du canyon ou de la voie, essayez d'être réaliste et de ne pas expliquer avec des détails que vous êtes seuls à connaître. Restez clair : « au deuxième rappel », « juste après l'échappatoire », « à 100m de la fin » sont de bonnes indications car les secouristes connaissent généralement le site et possèdent les

numérotés. Pour la localisation à l'intérieur même du canyon ou de la voie, essayez d'être réaliste et de ne pas expliquer avec des détails que vous êtes seuls à connaître. Restez clair : « au deuxième rappel », « juste après l'échappatoire », « à 100m de la fin » sont de bonnes indications car les secouristes connaissent généralement le site et possèdent les

## 2 – PASSER L'ALERTE ET LE BILAN

1. **Décrivez le contexte rapidement** : vous êtes un pro qui encadre un groupe dans telle activité (canyon, escalade, via ferrata...).
2. **Localisation, du général au spécifique** :
  - **D'ABORD** département et nom de la commune
  - **PUIS** nom du canyon et localisation plus précise dans celui-ci.
3. **Vous devez maintenant décrire les circonstances de l'accident qui vont déterminer sa gravité potentielle** :
  - Il y a combien de temps que cela s'est passé ?
  - Combien de victimes ?
  - Pourquoi est-ce arrivé ? chute de la personne (combien de haut ?), chute de pierre, noyade...
4. **Arrive enfin le bilan concernant chaque victime, (GNR)**
  - âge/sexes de la victime,
  - conscience ou inconsciente, PCI ou pas, victime bien orientée / incohérente / apathique.
  - localisation de la douleur et intensité de la douleur (de 1 à 10),
  - motricité / sensibilité / plaie / respiration difficile / pupilles symétriques et réactives,
  - interventions déjà effectuées sur place,
  - antécédents médicaux / traitements / allergies.
5. **Finissez par un état des lieux général** : Vous êtes avec le groupe, ou sans lui, d'autres groupes vont vous aider, la météo est en train de changer brusquement, au contraire ; la situation est sous contrôle, vous avez par chance un médecin dans votre groupe. Pensez à tout ce qui pourrait changer la donne dans l'intervention en cours.
6. Avant de raccrocher : Demander au Centre de Régulation s'il compte vous rappeler plus tard et lui demander la conduite à tenir si vous avez du mal à capter un réseau.
7. **Ne raccrocher pas avant que l'Opérateur vous dise : « Vous pouvez raccrocher »**

N'hésitez pas à mettre cette fiche dans votre trousse de secours.



### 3- LE SECOURS : Focus sur deux cas graves et fréquents

#### Douleur du membre inférieur, suite à un saut ou une chute :

1. rechercher une déformation par la palpation et la vue (si le retrait de la combi est nécessaire : **uniquement en la découpant à l'aide de ciseaux**).
2. s'informer de la douleur ressentie par la victime (de 1 à 10).
3. rechercher des troubles neurologiques : toucher les orteils et demander : « vous pouvez bouger les orteils ? » (motricité), « vous sentez mes doigts ? », « vous sentez des fourmillements ? » (sensibilité).

#### S'il y a suspicion de fracture, il faut :

##### Contrôler l'absence de plaie et d'hémorragie (fracture ouverte)

1. Immobiliser le membre pour soulager de la douleur et éviter une aggravation due au déplacement des os (sac à dos roulé/ attelle SamSplint / bouts de bois).  
Immobiliser les articulations AU DESSOUS et AU DESSOUS de la fracture.
2. Installer la victime dans une position où elle se sent bien.
3. **Mettre la victime au chaud** en attendant les secours, avec couverture de survie + bougies (point chaud) afin de prévenir un éventuel état de choc.
4. Contrôler régulièrement l'état de la victime (conscience, fatigue, douleur, motricité et sensibilité), jusqu'à l'arrivée des secours.



**douleur du rachis (colonne vertébrale), suite à un saut ou une chute.**

Elle doit être systématiquement traitée comme une suspicion de fracture et le protocole de secours est extrêmement clair :

1. le secouriste ne doit pas bouger ou déplacer la victime avant immobilisation. Il doit demander à la victime de ne pas bouger, même si la victime est consciente et veut bouger

En cas de nécessité de déplacement (protection), il faut respecter au mieux l'axe tête-cou-tronc en agissant à plusieurs (le mieux étant de lier 3 sacs à dos ensemble)

2. s'informer de la localisation de la douleur,

3. rechercher une déformation par la palpation,

4. si la victime est inconsciente, ou si elle dit, à la palpation, qu'elle a mal en haut du dos : faire un **MAINTIEN TETE**. (le secouriste maintient la tête de la victime, les deux mains au dessus des oreilles, jusqu'à l'arrivée des secours. Un collier cervical de fortune peut être réalisé à l'aide de l'attelle alu présente dans toute bonne trousse de 1ers secours),

5. rechercher des troubles neurologiques : toucher les mains et les orteils et demander : « vous pouvez bouger les orteils / me serrer la main ? » (motricité), « vous sentez mes doigts ? », « vous sentez des fourmillements ? » (sensibilité).

6. **mettre la victime au chaud** en attendant les secours, avec couverture de survie + bougies (point chaud) afin de prévenir un éventuel état de choc.

7. contrôler régulièrement l'état de la victime, (fatigue, douleur, motricité et sensibilité), jusqu'à l'arrivée des secours.



NB : Nous avons identifié deux cas où la victime a voulu continuer ou sortir du canyon par ses propres moyens avec des fractures de vertèbres, qui se sont soldés par une évacuation en urgence, malgré un premier bilan plutôt correct puisque la victime avait « seulement » mal au dos. Ces victimes ne sont pas aujourd'hui paraplégiques, mais elles ont eu beaucoup de chance... Les moniteurs aussi, le contrat d'assurance groupe de même.

La situation est très délicate à vivre pour le moniteur : la victime est consciente et ça a l'air d'aller, elle veut continuer, elle ne veut pas gâcher sa journée et celle de sa famille. Tout le monde a envie que ça aille bien mais la procédure est claire :

### **douleur au dos**

=

immobilisation jusqu'à évacuation par des professionnels équipés.

Le moniteur n'a aucun choix à faire dans cette situation, puisqu'il est soumis au cadre légal du secourisme, et c'est d'ailleurs la meilleure justification qu'il puisse faire auprès de son groupe.

### **Dans tous les cas nécessitant l'immobilisation de la victime jusqu'à l'arrivée des secours, il est capital de penser au confort du blessé :**

- la victime sera d'autant mieux immobilisée qu'elle sera bien installée.
- Le risque d'hypothermie, et donc d'aggravation de la situation, est élevé . Dans tous les cas d'immobilisation, il faut, au mieux et sans mobiliser la victime :

1. l'isoler du sol,

2. la couvrir : la mise en place d'un point chaud est **indispensable** et réellement efficace. Deux recommandations valent mieux qu'une :

- mieux vaut deux couvertures de survie en bon état qu'une seule déchirée pour faire une tente,
- une bougie chauffe-plat est moins efficace qu'une bougie spéléo.

Le focus fait sur deux traumatismes ne doit pas nous faire oublier les autres causes d'accident grave possible en canyon, notamment :

- la chute de pierre (un décès à la Maglia en 2010) : le moniteur doit choisir des cheminements offrant un maximum de protection. Lorsqu'un hélitreuillage est prévu, **le groupe doit impérativement être mis à l'abri AVANT l'arrivée de l'hélico sur zone.** **En cas de déclenchement de secours, les autres groupes engagés (en amont) doivent stopper leur progression**
- La noyade (3 décès à Pussy en 2009, 3 au Baou en 2008, 2 à la Clue d'Amen en 2006) : le bulletin météo associé à la connaissance du canyon dans lequel vous vous engagez est souverain. **En cas de risque, on ne s'engage pas : on ne fait jamais un pari sur la probabilité d'une crue.**

## L'Extraction en Canyon

Il y a de grandes chances que l'intervention soit hélicoptérée. Il faut garder à l'esprit que rien n'est banal, que l'hélico est un outil fantastique mais dangereux, il est très facile de mettre en péril ceux qui sont dans la machine ainsi que ceux qui sont dessous.

De manière générale une équipe de secours est composée ainsi :

- L'équipage : Le pilote et de son mécano (treuillage) dont la relation est fusionnelle, ce sont les maîtres absolus de la manip, rien de leurs attentes ne peut être remis en cause
- Les secouristes
- L'équipe médicale, un médecin ou infirmier(ères) protocolés(es) (qui peuvent administrer des drogues etc...) en option selon l'alerte qui a été passée.

Les paramètres qui permettent de prendre les décisions pour cet équipage sont très nombreux :

- Nombre de personnel dans la machine
- Quantité de kérosène dans la machine
- Matériel présent dans la machine (brancard, oxygénothérapie...)
- Poids de la machine en fonction des points précédents.
- Météo
- Caractéristiques de la zone (encaissement)
- Possibilité technique de treuiller (ou non) des personnes
- Capacité en longueur du treuil (en fonction du type d'hélico)
- Distance à effectuer entre la DZ, le point de treuillage et le lieu de médicalisation.
- Présence et possibilité (ou non) de déposer la victime dans un VSAV.
- Autres interventions simultanées nécessitant l'hélico.

Cette liste non exhaustive tend à montrer qu'il serait bien indélicat et prétentieux de notre part de vouloir avoir une quelconque main-mise sur l'intervention. Notre rôle se limite donc à collaborer, aider, ne pas gêner et si possible avoir bien anticipé notre comportement.

Si des remises en question doivent être faites, elles le seront le lendemain à froid et jamais pendant une intervention. Les consignes de l'équipage sont souveraines et doivent être immédiatement mises en œuvre.



## Avant l'arrivée des secours :

Vous devez être directif et savoir où vous allez, vos clients voudront peut-être s'éloigner, prendre des photos ou récupérer du matériel laissé plus loin : il n'en est pas question, choisissez quelques personnes vaillantes pour vous aider si nécessaire.

## PREPARATION

Si vous en avez la possibilité et le temps, faites **évacuer vos clients** par un autre pro que vous rejoindrez plus tard. L'intervention n'est pas un spectacle, ils seront mieux en mouvement et au chaud à la sortie du canyon.

**OU** choisir et organiser un endroit où le groupe sera **à l'abri** des projections dus au souffle de la machine : des chutes de pierres et de branches. Dans le cas où cet endroit serait dangereux, penser à sécuriser tout le monde par une main-courante et placer le groupe **AVANT** l'arrivée de l'hélico. Anticiper la position de la victime.

Expliquer aux autres utilisateurs du canyon (de la falaise) ce qui va se passer et leur demander de **ne pas rester sur place**, de se mettre eux aussi à l'abri.

S'assurer que tout le monde (victime comprise) **porte son casque** et a organisé son matériel sur soi. Leur demander de **se protéger le visage** à l'arrivée de la machine.

**Ranger** tout ce qui pourrait semer une quelconque confusion dans les manœuvres (cordes qui pendent, matériel éparpillé, sac à dos). L'arrivée de l'hélico va générer un souffle très violent, il n'est pas question que les choses s'envolent dans tous les sens (ainsi que dans le rotor de la machine). **Les sacs, bidons, etc... doivent être groupés et stockés sous des cailloux, attachés à un ancrage.**

Placer quelqu'un **les deux bras en l'air dos au vent** (code international du secours), à proximité de la victime. Dans le cas d'un endroit particulièrement encaissé et si vous en avez la possibilité, à l'aplomb de votre position.

Le treuillage se fait assez loin du groupe (pour ne pas mettre en danger les personnes). Lorsque c'est impossible il faut **protéger la victime** des projections et chutes de pierres

→ agenouillez-vous au dessus de son visage pour protéger son buste et si vous êtes 2 quelqu'un peut lui protéger le bas du corps.

## POUR ETRE AU TOP

1. Annoncer au secouriste / au médecin que l'on est à sa disposition et qu'on attend ses consignes, si besoin.

2. Ne soyez pas "lourd". Les informations échangées entre professionnels sont nécessairement brèves et efficaces. Le secouriste ne sait probablement pas où va être évacuée la victime.

3. Continuer à s'occuper de la victime pendant l'attente.

4. Rassurer les gens et leur expliquer ce qui va se passer. Constaté votre maîtrise des événements va les rassurer et les rendre plus efficaces.

Signaler que vous êtes un pro.

C'est important car cela sous-entend qu'il y a sur place quelqu'un responsable et formé en matière de secourisme. C'est aussi important pour la suite de l'enquête judiciaire.



## Pendant l'intervention :

### EXTRACTION

Arrivée du premier secouriste / rotation de l'hélico

Il doit prendre des informations et passer son propre bilan et décider :

l'évacuation directe

la mise en œuvre de moyens supplémentaires (autre secouriste, médecin...) présents à bord si votre bilan l'a bien justifié.  
D'autres rotations de l'hélico seront alors nécessaires.

Vous pouvez aider à la manipulation de la victime, mais devez laisser le secouriste gérer son accroche au câble et son délongage de votre corde : **c'est une manœuvre critique qui peut mettre en danger tout le monde.**

Au cours du secours le secouriste pro va vous interroger : Identité, carte pro, employeur ou client, localisation, et jeter un œil sur votre matériel et EPI. Il peut aussi questionner votre public : comment ont ils réservé, ce qu'ils ont pensé de vos actions (briefing, décision, gestion du secours) s'il est gendarme ou CRS (C'est le début de l'enquête de Police)

## Après l'intervention :

- **Débriefer vos clients** sur l'incident, positiver (si c'est possible) et se réorganiser pour continuer si c'est possible ou prendre une échappatoire si c'est mieux.
- **Récupérer les coordonnées** précises de la victime, et celles des autres personnes du groupe : cela vous servira si vous devez vous justifier par la suite.
- **Vous n'avez que 5 jours pour avertir votre assureur de l'incident et lui faire parvenir un compte rendu. C'est indispensable.**
- **Merci d'informer en plus le SNAPEC de cet accident, via le formulaire d'information mis en ligne sur le site : [www.snapec.org/accidentologie](http://www.snapec.org/accidentologie), ou par téléphone au 09 52 78 47 44.**
- Dans le cas où une **individuelle accident "client"** a été souscrite, proposez aux clients de les mettre en contact avec votre assureur.
- Il y a de fortes chances que vous deviez **fournir des documents** à la gendarmerie s'ils n'ont pas été contrôlés sur place. En principe vous pouvez les déposer dans n'importe quelle gendarmerie, sauf si vous devez être entendu pour une éventuelle enquête. Vous serez alors convoqué.
- Faites une **mise à plat** avec vos collègues à propos de l'incident, Où ?/ Pourquoi ?/ Comment?

Il est parfois un peu simple de se cacher derrière la fatalité ou la pseudo incapacité de certains clients. Il est en revanche plus **constructif, même si c'est parfois**

**difficile**, d'analyser les causes de l'accident : Y avait il déjà eu un accident à cet endroit ? Le rythme n'était pas trop soutenu ? Ce canyon était-il vraiment adapté à ce groupe ? Ce saut était-il adapté à cette personne ? Les consignes étaient-elles correctes ? Pour ne pas avoir à passer de nouveau... une alerte

- Enfin, le plus important est de s'entraîner, se recycler et organiser souvent des cas concrets pour être capable de gérer son stress en situation d'urgence.

## En guise de conclusion

Nous avons réalisé ce dossier pour que vous, moniteur adhérent, preniez conscience des réalités de la pratique professionnelle, et vous interrogiez réellement sur :

1. La façon dont vous encadrez en canyon, notamment en matière de sauts.
2. Vos capacités à bien réagir en cas de problème.

Nous avons ensuite décrit les procédures les plus importantes, celles dont la maîtrise nous a semblé indispensable dans notre métier de moniteur de canyon, afin de réduire les conséquences de l'accident. Nous vous apportons quelques outils pour gérer un secours en réel professionnel :

1. Protection et gestion du groupe dans le calme sont gage de sérieux et facilitent tout le secours, et évite le sur accident.
2. Alerte complète, parfaitement claire et précise pour la régulation du secours.
3. Gestes de secours réalisés rapidement et proprement, conformes aux référentiels.

Cette attitude rassure la victime, rassure le groupe, permet une coordination optimale avec les secours. En outre elle sera, en cas d'enquête, la meilleure preuve de votre sérieux.



Nous ne pouvons bien sûr pas aborder toutes les procédures de secours dans ce dossier. Si vous vous posez des questions, si vous avez eu du mal à comprendre certains gestes obligatoires, il est important de :

### **SE FORMER**

en refaisant des stages

### **REVISER**

en lisant les référentiels /  
en mettant en pratique régulièrement avec des collègues

### **FORMATION CONTINUE**



### **L'Institut de Formation du SNAPEC**

en plus des stages de recyclage, vous accompagne et propose dès l'été 2014 un mini stage préparatoire à la saison, afin de réviser concrètement ces procédures, et vous aider à insuffler cette dynamique.

Plus d'infos [recyclage@snapec.org](mailto:recyclage@snapec.org) |  
<http://www.snapec.org/phpbb/viewtopic.php?f=26&t=50>



# En Mai, fais ce qu'il te plait...



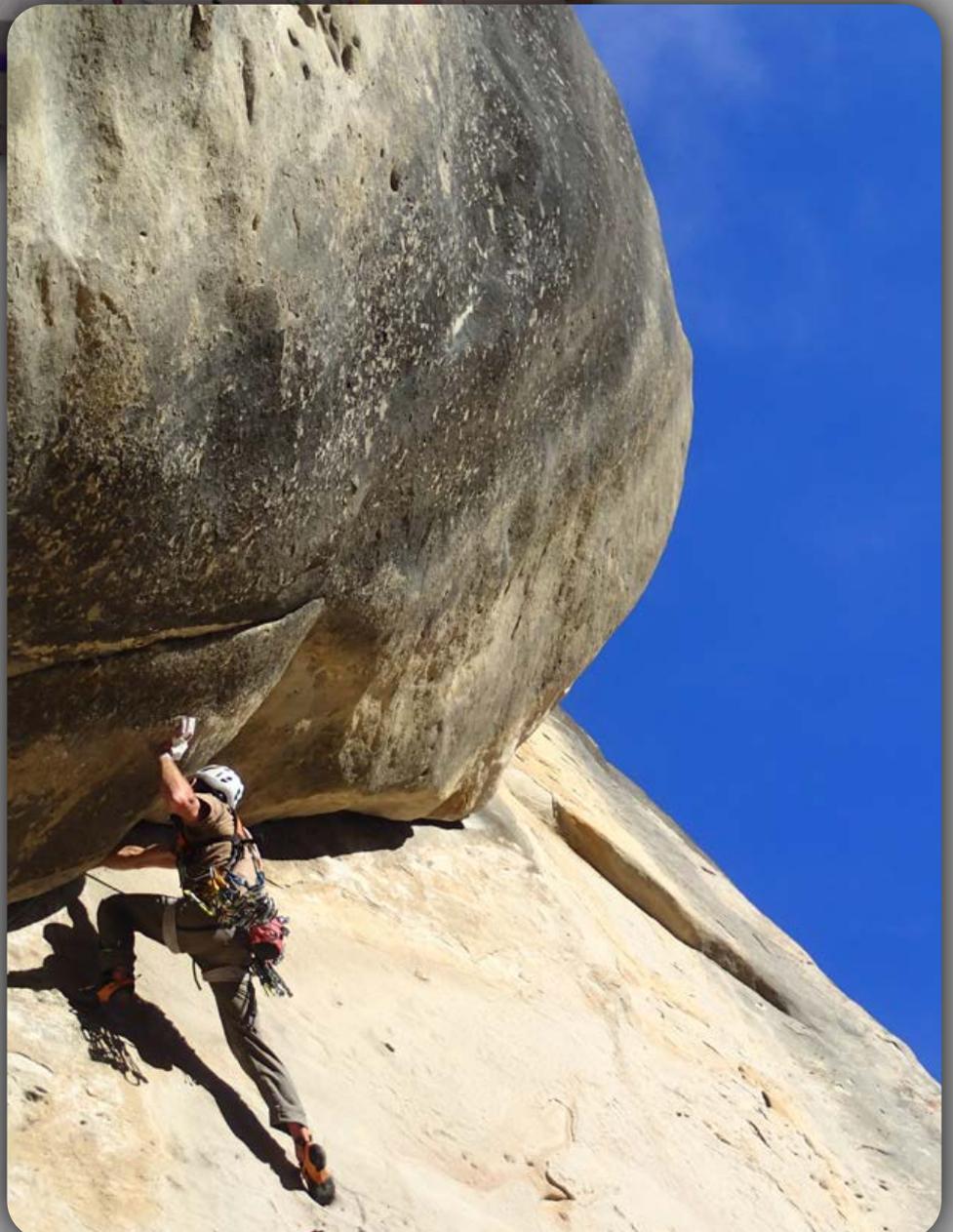
«On nous dit : 'le bonheur c'est le progrès, faites un pas en avant !'.  
Et c'est le progrès, mais ce n'est jamais le bonheur.  
Alors si on faisait un pas de côté, si on essayait autre chose ?  
Si on faisait un pas de côté, on verrait ce qu'on ne voit jamais ».  
(« L'an 01 », par Gébé)



**Permanences :**  
**10H-13H et 14H-17H**  
**lundis et jeudis**  
**5 rue Raoul Blanchard à**  
**Grenoble**

**Tél sur ces horaires :**  
**09.52.78.47.44**

**Et en dehors par mail :**  
[bureau@snapec.org](mailto:bureau@snapec.org)

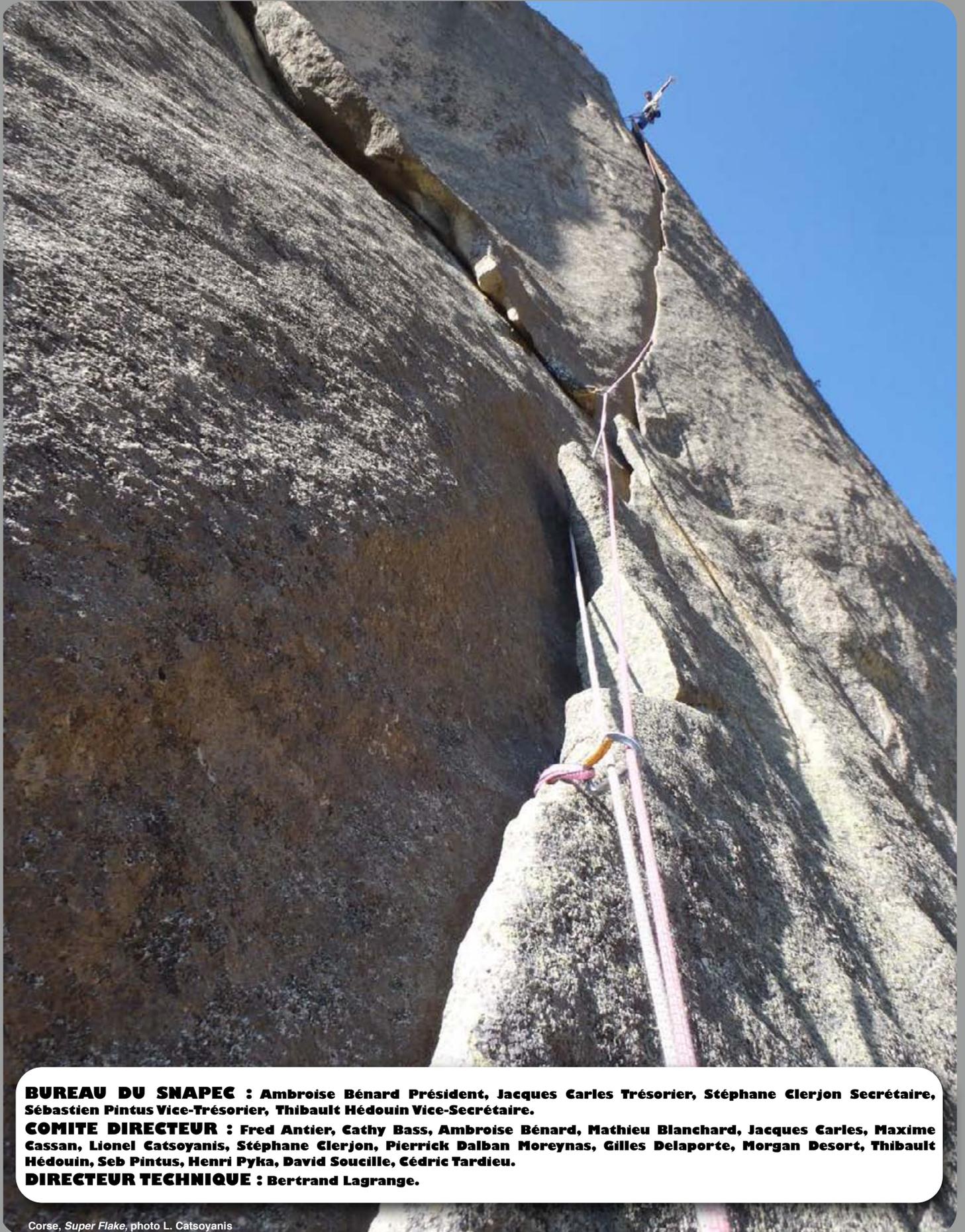




# LA PRISE DE CHOU

Bulletin d'information du Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyoning

Contacts : 09.52.78.47.44 - [bureau@snapec.org](mailto:bureau@snapec.org) - [www.snapec.org](http://www.snapec.org)



**BUREAU DU SNAPEC** : Ambroise Bénard Président, Jacques Carles Trésorier, Stéphane Clerjon Secrétaire, Sébastien Pintus Vice-Trésorier, Thibault Hédouin Vice-Secrétaire.

**COMITE DIRECTEUR** : Fred Antier, Cathy Bass, Ambroise Bénard, Mathieu Blanchard, Jacques Carles, Maxime Cassan, Lionel Catsoyanis, Stéphane Clerjon, Pierrick Dalban Moreynas, Gilles Delaporte, Morgan Desort, Thibault Hédouin, Seb Pintus, Henri Pyka, David Soucille, Cédric Tardieu.

**DIRECTEUR TECHNIQUE** : Bertrand Lagrange.

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

Je souhaiterais pour commencer saluer la mémoire d'un guide de haute montagne, Hervé Gourdel, lâchement assassiné en Septembre en Algérie. Nombre d'entre nous l'avions rencontré, de cet arrière pays niçois, son fief, qui a vu se rassembler tant de gens, amis ou anonymes, pleurant cet homme libre, victime collatérale de la connerie humaine quand il ne cherchait qu'à vivre sa passion de montagne dans un si beau pays. Le SNAPEC s'associe aujourd'hui aux autres organisations professionnelles pour présenter toutes ses condoléances à ses proches.

La saison d'été s'achève sur ce drame, et il m'est difficile de commenter après lui nos banales tribulations. J'espère toutefois que vous n'avez pas trop souffert des conditions humides de l'été, et que le soleil d'août et septembre vous a permis d'éponger, au propre comme au figuré, ce vilain mois de juillet. Ces caprices climatiques n'ont, grâce à votre vigilance, pas eu de conséquences graves sur l'accidentologie de la profession, comme cela avait malheureusement été le cas en 2007 et 2010. Je tiens à féliciter tous les professionnels pour ce bilan, qui, s'il n'est pas parfait, ressemble à un début d'amélioration. Gageons que nos efforts conjoints de formation, de prévention, et de prudence porteront leurs fruits et que cette tendance se confirmera.

Voici maintenant l'automne, l'occasion pour nous tous de reprendre d'autres activités.

C'est d'abord la rentrée des clubs, où nous avons un si grand rôle à jouer. Alors que certains employeurs sont tentés par l'abaissement des qualifications et un certain dumping, rappelons leur seulement que notre formation du meilleur niveau, notre expérience de l'activité, notre conception du risque compris et maîtrisé sont les meilleures garanties qu'ils pourront trouver, en matière de sécurité des activités proposées par les clubs comme de qualité de la formation des futurs pratiquants autonomes.

C'est ensuite la période où nous reprenons le perfo, assurant l'entretien de nos outils de travail et offrant à tous les pratiquants de nouveaux terrains de jeu. A l'heure où l'ambiance est au déconventionnement massif, il est urgent que les pros d'un territoire se rassemblent, pour se rapprocher des CDESI et proposer aux collectivités territoriales des solutions pérennes protégeant l'accès aux sites, dans le respect de l'environnement, y compris en terrain d'aventure.

Enfin, nous en profiterons tous pour pratiquer pour nous, entre collègues et amis, l'escalade ou le canyon. Car c'est bien la passion qui est au cœur de notre action ! C'est à la fois sa motivation première et le gage d'un enrichissement permanent de nos pratiques professionnelles. Je vous souhaite de belles coches, de belles rencontres, de beaux voyages.

J'espère que ce bulletin, riche de l'actualité du SNAPEC, vous intéressera et vous poussera à rejoindre l'équipe des adhérents actifs que je remercie chaleureusement. Ils œuvrent en effet tout au long de l'année, partagés entre la vie du syndicat et leurs obligations familiales et professionnelles, pour aider

l'ensemble des membres, moniteurs d'escalade et de canyon, à travailler dans les meilleures conditions. Néanmoins, l'équipe est réduite et les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. Si vous souhaitez participer à cet effort commun, n'hésitez pas à nous contacter !

Bonne lecture à vous tous.

**Ambroise Bénard**



# GRIMPONS HEUREUX, GRIMPONS CACHÉS ?

## SNE, BILANS ET PERSPECTIVES

Cathy Bass



**Je ne sais pas par chez vous, mais moi, de toutes les infos que j'entends, de près ou de loin, sur les SNE, ce n'est jamais reposant. Il ne s'agit pas de faire le procès de la FFME, mais de voir ce qu'implique sa nouvelle décision concernant les SNE.**

Petit rappel sommaire et raccourci : la FFME ne souhaite plus être porteuse de conventions, elle souhaite que ces dernières soient signées avec les collectivités territoriales. A quoi sert une convention? Ben tout dépend de ce qu'elle contient mais globalement, et jusqu'à présent, elle permet de transférer la responsabilité du propriétaire sur la fédération, tant pour le site lui-même que pour les accès et autorise ainsi la marche d'approche et l'utilisation du site, voire parfois réglemente l'activité en fonction des nécessités environnementales et naturalistes. La fédération ne souhaite plus être porteuse de ce type de responsabilité, pour des raisons d'assurance, de ratio pratiquants / licenciés, de légitimité ("ce n'est pas à elle de s'en occuper"), d'intérêt des licenciés... Bref. Mais cela a de l'incidence pour la pratique, les cas de figures sont innombrables, difficile d'en faire le tour, mais tentons un aperçu des cas les plus évidents...

Si la Collectivité Territoriale (CT) concernée par un site veut bien signer une convention, en fonction du classement du site, elle s'engage dans un cahier des charges. Considérant sa responsabilité et son devoir de police, on peut assez aisément supposer qu'elle verrouille un max, à savoir appel d'offre, qui équipe, qui vérifie... bref, il y a peu de chances qu'elle choisisse un site terrain d'av, elle va demander des comptes, et probablement pas à un particulier...

Si la CT concernée par un site ne souhaite pas renouveler de convention, qu'est ce qui se passe? Plus de convention donc. Les pratiquants peuvent-ils reprendre à leur charge la convention? Si oui, comment se regroupent-ils? Comment engager une des parties de la convention sous le nom "les pratiquants"? Comment étaler la masse des pratiquants nationale par exemple d'un point de vue juridique? On crée une grosse association et tous les pratiquants sont obligés (!! ) d'adhérer ? Comment? Qui d'autre? Les pros? Pourquoi eux (pour le coup, minuscule part des pratiquants), pas concernés par tous les spots ? Le SNAPEC ? Au nom de l'idée que plus il y a de sites de pratiques, plus il y a de pratiquants, plus il y a de pros qui bossent? Un peu tiré par les cheveux... Et là encore, pour ce qui est du ratio pratiquants / pros, on n'est pas du bon côté...

Une autre fédération ? Bien évidemment, tous nos regards se portent sur la FFCAM, mais il y en a d'autres. On peut comprendre qu'une fédération ne souhaite pas mettre le doigt dans l'engrenage (ratios, complexité cadastrales, de négociation, moyens humains pour cela, ...). Qu'est ce qui pourrait motiver une fédération à

s'engager dans le sauvetage des falaises? A part une grande conviction politique, je ne vois pas. Mais elle existe non cette conviction politique? Cette conviction que ce sport se doit de perdurer? qu'il présente un intérêt en site naturel? qu'il est important que tous et toutes y aient accès? Pour l'instant, tout n'est pas très clair quant à la reprise par une autre fédération de ce dossier, mais on peut espérer, voire militer en leur sein.

Une autre solution : il n'y a pas de convention, les propriétaires laissent faire, on pratique quand même... Finalement, tout va bien. Certes. Mais c'est dans le cas où tout va bien. Or on sait bien que ce n'est pas comme ça que ça marche... Le moindre accident où l'assurance de la victime cherche un responsable payeur et c'est le début de la crise.

Une possibilité : on parvient à faire changer le code du sport. Cela permettrait alors de relever les propriétaires de leur responsabilité en cas de pratique sportive sur leurs terrains, alors cela devient moins dramatique. Mais pour l'instant, on n'y est pas...



## Alors imaginons un accident de grimpeur sur un site de pratique non conventionné :

*Le grimpeur accidenté, ou plutôt son assurance, peut chercher la responsabilité :*

- de l'assureur (de la cordée) ; admettons qu'il n'y ait pas de faute, donc...
- de l'équipeur ; admettons pas de faute non plus, donc...
- du propriétaire (dernier recours)... Qui n'a pas à faire de faute puisqu'il est responsable "du fait des choses dont on a la garde"...

Si le propriétaire est un privé, il ferme le site (et engendre un vent de panique chez tous les proprios ; on peut reconnaître l'Ardèche dans ce scénario) ou vend sa parcelle à une CT (dans la mesure où elle y voit un intérêt).

Si le propriétaire est une CT, deux scénarios :

- Elle décide que le site a son intérêt (économique lié au tourisme et à la présence de professionnels, ou politiquement...) et va donc chercher à avoir son mot à dire sur la sécurité... Et que peut-elle faire? Imposer des normes fédérales par exemple... Les plus strictes possibles, genre «site / secteur découverte»... Et veiller au grain... Des boîtes de travaux acros à l'équipement et l'entretien des sites, sur appel d'offre ?
- Elle décide que le site n'a pas d'intérêt pour la commune, ni même pour personne sauf les grimpeurs... Et que donc elle ouvre le parapluie, et elle ferme le site...

*Et si l'assurance du grimpeur ne trouvait pas de responsable payeur ?*

Elle en viendrait à dire que "c'est le risque", chacun est responsable de lui-même... Dommage que cette situation n'existe pas en droit français... Et que la fédération (notre fédération délégataire) ne souhaite pas aller dans ce sens et souhaite communiquer sur l'idée que l'escalade n'est pas une activité dangereuse... Donc raté pour cette option qui serait somme toute quand même intéressante.

*Et s'il n'y avait pas de recherche de responsabilités ?*

Le grimpeur serait assuré et voilà. Pas de suites (si ce n'est pour l'accidenté). Ce cas de figure arrive, mais à mon avis, tout est question d'argent. Si l'accident n'est pas trop onéreux, l'assurance paie, s'il l'est trop, elle cherche un autre payeur, et donc un autre responsable, et la procédure s'enclenche. Mais je ne crois pas qu'aujourd'hui, on puisse trop compter sur ce scénario. Voilà qui pourrait faire le jeu de l'augmentation des polices d'assurance et des plus riches qui souscriraient des polices adéquates....

Bref, d'où qu'on regarde, on se rapproche d'un scénario plutôt sombre... Du genre, ne sont maintenus que les sites normés et standardisés, et tout le reste se pratique dans la plus totale illégalité... Donc en plus d'être une éventuelle victime, vous seriez jugé au pénal pour pratique illégale... Wouah, yes, ça pète !



Drôme, photo V.M.

Il reste que l'état français a reconnu (pour l'instant) qu'une part de nos activités est en environnement spécifique, désolée d'y revenir mais quand même. Petit rappel sommaire et raccourci : en environnement Non Spécifique, il y a les sites découvertes, les sites sportifs d'une longueur qui sont sujets à des normes et qui nécessitent un entretien, tout le reste, c'est du terrain d'aventure et c'est en environnement spécifique, donc sujet à des accidents où "ce n'est la faute de personne mais du milieu". Alors, mettons tout en terrain d'aventure et basta ! C'est une solution mais encore faut-il arriver à convaincre les CT qu'un site TA sur leur commune est plutôt allégeant en terme de responsabilité... Si j'en crois ce que j'entends, tout reste à faire dans ce domaine... Ce serait comme faire admettre l'acceptation du risque dans le domaine juridique... Un long combat, pas gagné d'avance... et il me semble assez évident qu'une CT s'interroge quant à une pratique sur son territoire (sachant qu'elle a une responsabilité de police), pratique dont elle ne connaît rien, qui peut éventuellement lui faire peur, et qui n'a pas de réel intérêt, si ce n'est peut être une communauté importante de grimpeurs électeurs (ahah, ce serait classe tiens comme scénario !), ou une communauté payante de grimpeurs (ah oui, nettement moins classe...). Et cela soulèverait aussi un autre type de problème, à savoir : si les sites sont TA, pas d'obligation d'entretien, tout le monde se désengage. Et dans ce cas, comment on fait pour obtenir des financements pour payer l'équipement ou les points? Je ne veux pas préjuger de la politique fédérale, mais de ce que j'ai compris à Valence, elle s'engagerait sur des sites à "intérêt fédéral", donc sportifs à minima, aux cotations entre le 3 et le 7. Y a des sites qui ne sont pas prêts de voir leurs points renouvelés...

Bon, tout ça est bien sombre, mais ce ne sont que des perspectives, des projections.

Pour l'instant, on grimpe encore à peu près partout, certaines zones sont menacées, d'autres pas encore ou pas du tout... Et peut être que ces lignes ne sont que des anticipations d'une affreuse pessimiste et que la tolérance pour notre pratique sera immense et portée par une communauté internationale, ou qu'on assistera à un tremblement de terre qui mettra toutes les falaises par terre. Euh non merde positif on a dit...





Dans les années fin 1970 début 1980, l'escalade s'est libérée de l'escalade artificielle qui utilisait le matériel pour progresser. Les grimpeurs ont inventé « l'escalade libre » qui a transformé notre manière de grimper. Cette révolution m'a donné une énergie créative qui vit encore en moi. Dans les autres pays, on la nomme rock climbing ou sport climbing. En France l'escalade libre a permis :

- de nous libérer du sommet : une voie peut s'arrêter au milieu d'une falaise,
- d'ouvrir une voie à partir du sommet en posant un rappel,
- de préparer la voie en brossant le lichen, en adoucissant le tranchant des prises, en plaçant l'assurance aux endroits judicieux pour mousquetonner, d'offrir cette voie à la communauté des grimpeurs,
- d'explorer sur les parois de nouveaux profils comme les bombés,
- de développer notre répertoire gestuel,
- de grimper sans que le matériel serve à la progression sauf les chaussures et la magnésie,
- de contribuer à l'évolution du matériel : avec les nouvelles cordes, la chute peut faire partie de notre pratique, la précision des chaussons nous permet de prendre des prises de plus en plus petites, les baudriers cuissards permettent une plus grande liberté de mouvements, la pratique en falaise a diminué les risques et réduit l'utilité du casque,
- d'ouvrir les cotations vers le haut; le 8 n'existait pas...
- de nous encourager entre nous et nous donner un atout pour dépasser ses limites,
- que le bloc comme la falaise ne deviennent plus des lieux d'entraînements pour la montagne mais acquièrent leur spécificité propre et existent en tant que pratique,
- de démocratiser la pratique,
- que l'escalade devienne mondialement connue,
- la création d'une nouvelle fédération d'escalade et sa fusion avec la Fédération Française de la Montagne pour aboutir à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade,
- l'apparition des compétitions d'escalade de difficultés,
- l'apparition de murs artificiels d'escalade,
- l'apparition du métier d'ouvreur de voies sur mur,
- l'apparition de nouvelles pratiques : la danse-escalade et la danse verticale,

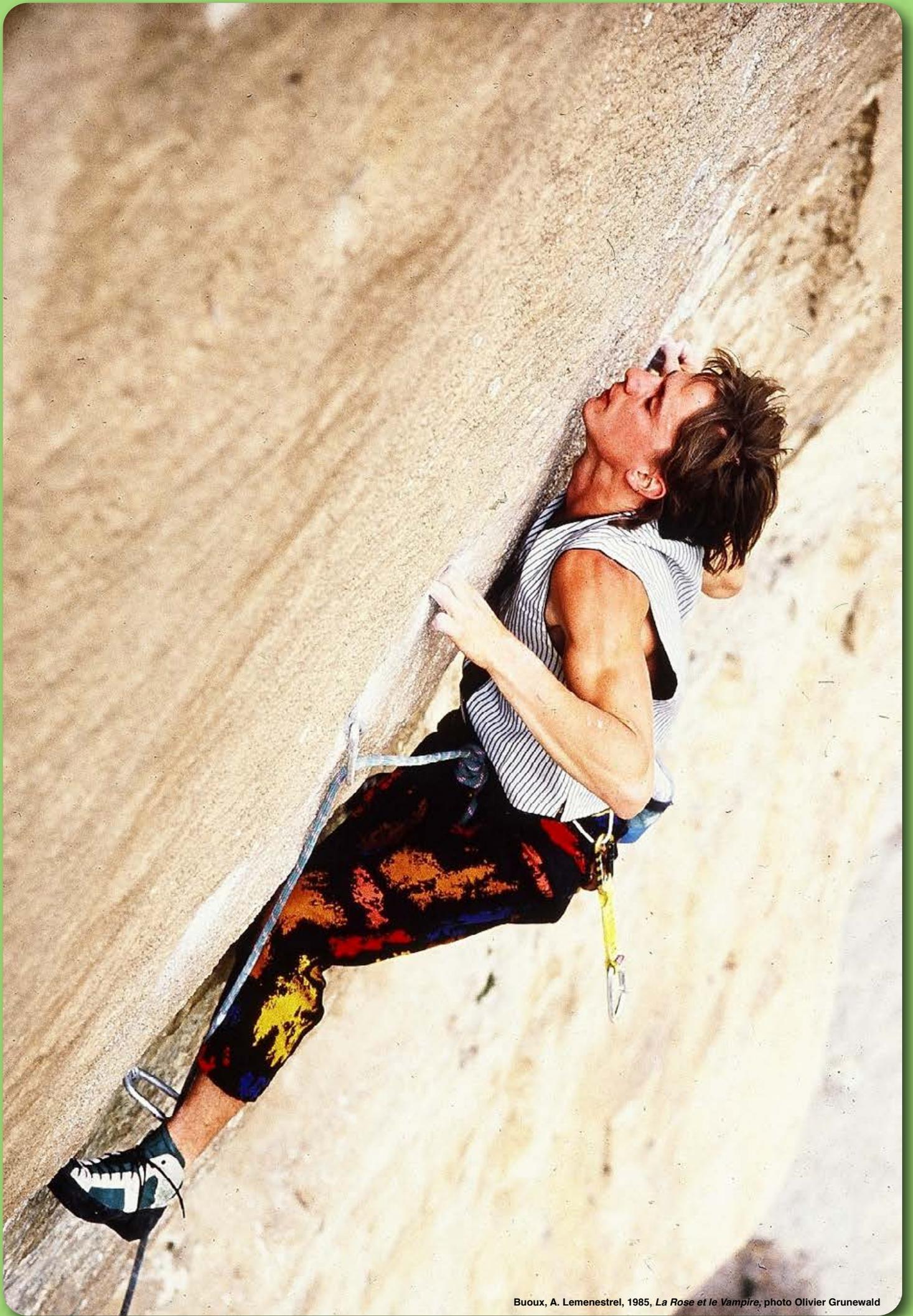
...

Aujourd'hui on consomme l'escalade. Nous sommes dans une période moins créative. La compétition est une valeur fondatrice de notre société actuelle. L'escalade est une pratique qui s'est intégrée socialement grâce à la compétition, au sponsoring, à la médiatisation, aux murs d'escalade. L'escalade sportive est une activité qui est fortement influencée par la culture de la compétition. Elle valorise le vainqueur au détriment des autres, développant ainsi un très fort sentiment d'exclusion. En compétition, l'escalade est normée, ces règles figent l'escalade dans son évolution et nous emprisonnent. Il faut se libérer du poids de la compétition pour inventer son style d'escalade. Je grimpe une voie, je ne grimpe pas une cotation. L'esprit compétitif donne de l'énergie pour devenir meilleur que l'autre. La confrontation à des difficultés extrêmes m'a aussi rendu créatif. J'ai repoussé mes limites et j'ai pu ainsi mieux me connaître. La réalisation d'un challenge peut aussi m'apporter du plaisir. Mais si ma volonté de réaliser une voie est envahissante, elle me rend égoïste. Je vais perdre le plaisir de grimper et je risque la blessure. Je me suis blessé parce que je ne me suis pas assez écouté. Je ne voulais pas lâcher mon challenge.

Je me suis fait rattraper par l'idéologie de notre société bâtie sur le mythe de la croissance et qui suppose que ce qui est en haut est mieux. C'est pour cette raison que ma dernière ouverture à Buoux s'appelle "Tchao Challenge". Je préfère l'esprit d'émulation, une attitude qui me donne de l'énergie pour m'améliorer. Je ne cherche plus l'état de grâce car dans ma vie je les compte sur les doigts de la main. Je cherche un plaisir dans le partage, plus sobre, plus quotidien. Mon désir de grimper est à la source de mon escalade. Le sommet n'est plus mon désir. Le plaisir est mon sommet.

L'escalade libre a permis d'abandonner le sommet pour se consacrer à la manière de grimper. L'escalade libre c'est chercher un état créatif dans l'adaptation gestuelle à la contrainte du rocher. L'escalade libre c'est inventer sa signature de grimpeur.

Je me suis souvent demandé comment progresser en escalade sans utiliser la force. J'ai fait des parallèles avec d'autres disciplines que j'ai pratiquées : arts martiaux, Zen, danse, je me suis aussi nourri de mythologie et de poésie verticale. Je me suis amélioré dans la concentration, la respiration, les étirements, le placement, la gestuelle. Ce qui a été le plus important, c'est de prendre conscience de ma respiration, mon cinquième point d'appui. L'expiration porte chacun de mes mouvements. C'est mon turbo. L'expiration est inspirante. La respiration est notre chant gestuel. Elle permet de maîtriser sa peur.



Buoux, A. Lemenestrel, 1985, *La Rose et le Vampire*, photo Olivier Grunewald

Un acte engagé comme l'escalade nécessite une préparation. Je me prépare avec une C.R.E.M. Concentration. Concentration Respiration Étirement Massage. Cette attention à moi-même me donne un gain de plaisir et de réussite.

Je vais mettre en place toutes les conditions pour avoir le maximum de plaisir. Je m'encorde avec le monde. Je grimpe mieux lorsque je suis en harmonie avec mon désir. Lorsque je suis en accord avec le désir de mon compagnon de cordée. Mon assureur est un complice. Il ne me dit pas comment je dois grimper, seul avec mon corps et mon être je trouve la solution. Il m'accompagne par sa présence et me porte par sa concentration. La cordée n'a plus d'objectif commun comme un sommet. Le partage est notre sommet.

J'ai peu de temps pour grimper, chaque escalade est comme un cadeau que me donne la vie. Je prends la journée d'escalade comme elle vient sans objectif à réaliser à tout prix. Une voie d'escalade m'appelle et je peux suivre cet élan. Je grimpe sans sommet, j'oublie le sommet. Pas à pas le sommet vient à moi. Pendant l'escalade, j'essaie de suivre le flux de mon énergie. Je suis dans chaque mouvement d'escalade. Si les pensées s'accrochent à moi j'hésite, je me fatigue, je tombe. Si je pense je tombe. Bien grimper ne se trouve pas dans la quantité mais dans l'intensité de notre présence dans le mouvement. Je n'ai jamais aimé l'entraînement où on grimpe pour s'exprimer dans un temps futur. Je grimpe bien quand je suis totalement présent ici maintenant, lorsque je suis habité du vide de la concentration. Je grimpe bien lorsque je ne force pas musculairement, j'ai un geste juste et engagé. Je grimpe avec mon cœur et non avec mes muscles.

L'escalade devient poétique quand la réussite du mouvement n'est pas le seul but.

Je mets des images dans mon escalade :

Grimper comme une fumée qui monte le long de la paroi,

Caresser le rocher plutôt que prendre une prise,

Faire l'amour avec la roche,

Pousser vers le centre de la terre,

Grimper avec le temps géologique,

Grimper sur des œufs,

Avoir le regard du tigre,

Bordilles dans le sac je grimpe léger,

Tenir bon et lâcher prise,

Je me place et la prise vient à moi,

La voie que je viens de gravir me raconte une histoire tel le reflet de moi-même.



J'aime être en relation intime avec le rocher. La paroi est une partition gestuelle. Il est indispensable de lire cette partition et d'avoir un corps à corps avec la roche. On se connecte avec ce rythme en grimpant avec fluidité ou détermination, avec des mouvements dynamiques et des pauses.

Florilège sur prises :

La prise est l'appui sur lequel repose notre pratique, l'escalade naît à la première prise et expire à la dernière.

Le hors prise n'existe pas en escalade. C'est dans l'entre deux prises que nous vivons l'escalade.

Chaque prise a sa voisine.

Chaque prise est unique et fait partie du patrimoine minéral de l'escalade.

Les prises sont le point faible de notre pratique, on peut volontairement les casser, les agrandir, les boucher, les tailler. Elles sont à la merci du bon vouloir de l'ouvreur et des grimpeurs.

Les prises sont vivantes, elles s'usent avec le temps, se cassent sous les préhensions répétées, juste après une pluie elles deviennent particulièrement fragiles.

Une prise s'use avec les passages.

La tendance d'une voie d'escalade est toujours de devenir de plus en plus difficile. Une prise est toujours victime de son succès.

Une prise a sa forme, sa dimension, son orientation, sa couleur, elle est une note sur la partition minérale et nous sommes des danseurs qui l'interprétons.

Le grimpeur est tel un caillou qui ricoche sur les prises.

Une prise relie tous les grimpeurs, elle est notre point de contact dans lequel nous laissons sueur et sang, gomme et terre, magnésie et résine.

La prise est porteuse d'une inconnue, du mouvement qu'elle engendre, la prise est porteuse d'une surprise.

...

Je remercie tous ceux qui me donnent l'énergie pour écrire ce manifeste d'escalade poétique afin que chaque grimpeur puisse trouver sa signature gestuelle et ouvrir sa propre voie en escalade.

Verticalement  
Saignon Juillet 2014

# LA CONFUSION DES GENRES... Cathy Bass

## SECTEURS DECOUVERTES, SITES SPORTIFS ET TERRAIN D'AVENTURE :

le classement national des sites se fait par le comité départemental de la fédération (FFME), par ses salariés quand il y en a, voire par un référent dans les clubs quand il n'y en a pas. Des disparités nationales, c'est une évidence. La personne référente peut faire appel dans certaines régions à un CTN (Conseiller Technique National) qui vient valider ou invalider le changement de classement d'un site. Mais ce n'est pas toujours le cas. Voire ce n'est pas toujours fait. Bref, la procédure n'est pas très claire et les disparités locales sont très importantes.

Changer un site de classe est une procédure en un "clic", pas de nécessité de concertation ou de décision unanime, juste la conviction du "cliqueur", et son autorisation à accéder à l'intranet de la fédération. Dans notre société, un bon nombre de choses se font ainsi, par la conscience du "faiseur", et c'est bien, sinon les choses n'avanceraient pas et on passerait notre temps à tout négocier, tout justifier, les organes de contrôle seraient en nombre infini, genre Brazil.

qu'ils répondent à la norme qui les définit, parfois le classement change et les travaux sont pour plus tard.

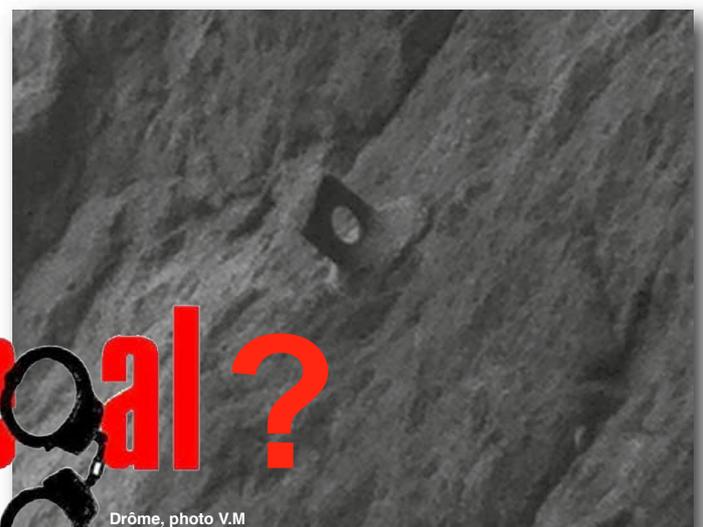
Nous rappelons que les normes pour les sites découvertes et sportifs sont nouvellement fixées depuis 2012 (juste après la définition de l'environnement spécifique doit-on le rappeler, avec l'apparition de potentielles chutes de pierres en site sportif...) :

- Site sportif : relais 2 points, chaîné et fermé (pas de wishar) en bon état, suivi régulier (des normes fédérales sur l'entretien et le suivi doivent voir le jour), points résistants à 2500 daN en traction verticale, et 1500 daN à l'arrachement. Un site peut être sportif à partir du moment qu'existent des moyens locaux de suivi et d'entretien. 1 ou plusieurs longueurs (ne pas confondre avec l'environnement spécifique).
- Secteurs découvertes : idem + marche d'approche courte, proximité route et parking, pas d'obstacle au sol, entretien régulier, zone clairement identifiée sur le site, nombreuses voies d'initiation.
- Sites terrain d'aventure : ce qui n'est ni sportif, ni découverte (en l'absence de classification, un site est TA...).



**Le classement national des sites a des incidences.** Notamment en terme professionnel. Certains diplômés ont le droit d'encadrer sur certains sites et pas d'autres. En terme également d'information du public : c'est le nouveau grand truc juridique actuel vu que l'état se désengage et qu'on assiste à une libéralisation à tout va, la seule manière de protéger la personne est de l'informer. Et, comme lorsque les choses se décident localement, il peut y avoir des complaisances, voire des intérêts. Or donc, comme on l'a vu, la procédure est aisée et sans véritable contrôle établi. Il s'avère que sur certains territoires des sites changent de classes sans pour autant

A la lueur de ces informations, nous vous demandons d'être vigilants au classement national dans votre zone d'activité. Les pros fréquentent les sites et sont, à notre sens, des personnes ressources pour ce qui est de la connaissance des sites et de leur état, voire participent au suivi et à l'entretien. Nous militons d'ailleurs pour que les pros soient intégrés au processus de classement des sites. S'il s'avère, comme cela commence à arriver, qu'un site vous semble surclassé, vous pouvez contacter votre CD pour avoir des informations. Si votre avis n'est pas celui de la fédération locale, vous pouvez contacter le SNAPEC pour faire l'intermédiaire, appuyer vos demandes, se déplacer...



illegal?

# BREVES DE L'AUTOMNE

## Formations escalade et canyon

Bertrand Lagrange

Les cursus 2014/2015 des Diplômes d'Etat ont démarré : dans les deux CREPS de Vallon et de Montpellier pour les DE escalade en milieux naturels et canyon, dans le CREPS de Boulouris et à la FFME pour le DE escalade. A noter que le CREPS de PACA, regroupant Boulouris et Aix-en-Provence, va démarrer en novembre 2014 une formation bi-qualifiante DE escalade en milieux naturels et DE canyon. Au total, sur ces trois DE, on constate un nombre de candidats total un peu moindre que ce que l'on pouvait avoir pour l'ancien BE (au moins 100 candidats BE à l'époque contre environ 80 DE aujourd'hui). Faut-il y voir une certaine maturité, voire une saturation, du champ professionnel ? Ou bien encore la relative jeunesse des DE, qui n'ont pas encore atteint leur « rythme de croisière » ? Ou enfin la « concurrence » d'autres diplômes moins spécialisés mais ayant aussi des prérogatives en escalade hors environnement spécifique (BPJEPS, STAPS, initiateurs fédéraux + BAFA...) ? Dans tous les cas, il est très important pour le syndicat de suivre de près cette tendance et de veiller à ce que les flux de formations des DE, seuls diplômes réellement spécialisés pour nos activités, correspondent bien aux besoins et aux attentes de la profession. C'est ce que nous faisons en étant présents systématiquement aux jurys des formations et en analysant au mieux notre champ d'activité, via par exemple l'enquête métier en cours (voir plus bas).



UC4, CREPS Rhone-Alpes, septembre 2014, Presles, Photo V.M

## Différence assurance Responsabilité Civile (RC) et Individuelle Accident (IA)

Nombreux sont ceux qui s'interrogent encore sur les définitions de ces deux garanties proposées par notre contrat groupe. Elles sont très distinctes mais complémentaires, comme nous allons le voir : la RC vous couvre (ainsi que vos clients) si vous (ou vos clients) causez un dommage à quelqu'un d'autre. C'est une garantie, la seule, rendue obligatoire par le Code du Sport pour exercer contre rémunération. Pour schématiser il s'agirait de la garantie « au tiers » d'une voiture, là aussi obligatoire pour rouler... Mais si vous (ou vos clients) êtes victimes d'un accident sans que votre responsabilité (ou celle de votre client) ne soit en cause, elle n'interviendra pas. Dans ce cas là, deux possibilités : un tiers est à l'origine du sinistre, par exemple le client d'un autre groupe, ou n'importe quel autre pratiquant, et c'est alors l'assurance de ce dernier qui jouera ; mais si vous (ou votre client) avez eu cet accident sans tiers, pour simplifier « tout seul », c'est ici que l'Individuelle Accident pourra avoir son intérêt. Voilà pourquoi nous avons dans le contrat groupe deux options IA, l'une pour vous moniteur, l'autre pour vos clients. Aucune des deux n'est rendue obligatoire par la Loi, mais elle permet d'offrir une couverture d'assurance plus large dans le cas d'un accident sans tiers vous touchant vous ou votre client... Attention aussi : bien souvent des moniteurs ou des clients ont des IA par ailleurs, mais elles ne couvrent pas forcément les activités escalade et canyon ; de plus, pour les moniteurs, il faut bien faire attention à ce que le domaine professionnel soit bien couvert. Dans tous les cas le syndicat ou son partenaire assureur pourra vous renseigner précisément, sur simple demande.

## Assurance encore, mais pour les véhicules...

Le malheureusement trop classique vol dans une voiture peut avoir des conséquences non négligeables, certains d'entre vous s'en sont encore aperçus cet été. Que ce soit en escalade ou en canyon, nous sommes des « proies » faciles pour les voleurs qui apprécient la tranquillité... Evidemment, nous réitérons la consigne de prudence et de bon sens qui est de ne pas laisser d'objets et d'effets de valeurs dans un véhicule. Pour cela, il est important de bien prévenir les clients de prendre le strict minimum et d'emmener sur le site ce qui reste (cela signifie en canyon des bidons suffisamment grands et bien étanches, mais aussi de faire attention aux objets fragiles de type dernier Smartphone à la mode...). Rappelons en effet qu'en cas de vol dans votre véhicule, c'est votre assurance automobile qui pourrait jouer, et elle seule !... Or celle-ci ne couvre souvent pas l'utilisation de votre véhicule dans le cadre pro, et encore moins le fait de laisser des objets appartenant à des clients. Il est donc utile, voire peut-être urgent, de faire le point avec votre assureur auto. En tout cas, il est important de savoir que la RC pro ne pourra en aucun cas couvrir un tel vol, on n'est pas ici dans un dommage dont vous êtes responsables... Bref, nous vous conseillons de faire un point détaillé avec votre assureur auto vis-à-vis de ce risque et bien sûr de limiter autant que possible la présence d'objets dans les véhicules.

## Convention FFCAM / SNAPEC

Rappelons qu'une convention lie la fédération et le syndicat depuis 2010. Elle rappelle des valeurs, des objectifs et des actions communes, chacun mettant au service de l'autre ses compétences. Pour les moniteurs d'escalade du syndicat, BE et DE, cela signifie aussi une reconnaissance auprès de la FFCAM comme « professionnels », au même titre que les guides de haute-montagne. Concrètement nous accédons à la licence catégorie « pro » et, sous la double condition d'être adhérent SNAPEC et licencié « pro » FFCAM à jour, nous bénéficions de la gratuité dans tous les refuges CAF. Il faut bien présenter sa licence FFCAM et sa carte d'adhérent SNAPEC auprès des gardiens pour en bénéficier, en sachant que certains ne sont pas encore bien au courant du dispositif. Il suffit de leur rappeler, avec tact et calme (!), de l'existence au siège national de cette convention FFCAM / SNAPEC. De plus, tout cela est rappelé sur le site web national de la fédération. Alors bonnes virées en montagne à celles et ceux qui veulent prendre de la hauteur ! (dans les limites de nos prérogatives, bien sûr...).



Photo H. Pyka

## Un été automnal

La saison 2014 restera pour pas mal de moniteurs comme un très mauvais cru, principalement pour ceux exerçant dans les Alpes du Nord, le Jura, les Vosges ou les Pyrénées, même si pour ces derniers l'été 2013 avait été encore plus délicat du fait de fortes inondations... Dans ces massifs, le chiffre d'affaire a parfois été divisé par trois, surtout sur le mois de juillet qui a cumulé pluie et froid réguliers. Résultat : des falaises détrempées et des canyons en crue ; et avec des températures tout juste au-dessus de 10 degrés la journée, on ne peut pas dire que la motivation était grande du côté des pratiquants ! Certains touristes n'ont d'ailleurs pas hésité à plier bagages prématurément, pour migrer vers des cieux plus cléments. Car force est de constater que les Alpes du Sud, ou la Corse par exemple, n'ont pas été autant impactées par la mauvaise météo, si ce n'est un mois de juillet pas terrible tout de même. Au final, on constate que la saison d'été, dominée par les activités d'extérieur, reste très fragile car bien sûr dépendante des conditions météorologiques. Cela n'est ni nouveau ni surprenant, c'est bien sûr le lot de tous les sports de pleine nature, mais cela doit nous amener à prendre conscience chacun des possibilités d'activités de substitution et/ou de complément, afin de ne pas se retrouver en situation financière trop délicate à l'issue d'une saison rendue catastrophique par la météo ... Il faut aussi pointer certaines réalités socio-économiques qui tendent à se confirmer pour la saison estivale : d'abord elle se réduit de plus en plus en se concentrant en gros du 15 juillet au 15 août, cela fragilisant encore plus la situation en cas de mauvaise météo sur cette courte période ; ensuite on constate un tassement, voire une vraie baisse, des réservations des collectivités, en particulier des centres de vacances et de loisirs qui peinent à obtenir des subventions pour financer leurs activités et séjours. Cela pèse au final sur la bonne santé économique des professionnels exerçant l'été. Côté individuels, la situation est plus contrastée et certaines régions bénéficient d'une bonne dynamique, alors que d'autres connaissent un certain tassement, mais analyser plus en détails tout cela serait l'objet d'un article à part entière !

En attendant, souhaitons que la météo soit plus clémente pour les sorties d'automne et que la prochaine saison d'été soit vraiment estivale pour tous...



**La prophétie des grenouilles**



## Partenariats

Le SNAPEC renforce chaque année ses partenariats, que ce soit avec des fabricants ou des distributeurs de matériels, ou bien encore avec des prestataires de services. Cette année, nous avons mis en place un partenariat avec la centrale d'achats spécialisée pour les professionnels, Sports-Outdoor. Cela permet aux adhérents SNAPEC de bénéficier de tarifs intéressants auprès de North-Face (vêtements), Béal (cordes, et harnais) et Adidas (chaussures de canyon). Si la gamme pour les femmes n'est pas encore à jour sur les docs actuels, vous pouvez tout de même, Mesdames et Mesdemoiselles, commandez directement auprès de Sports-Outdoor des modèles pour vous ! Détails et modalités de commande sur [www.snapec.org](http://www.snapec.org) rubrique « partenaires ». Vous y trouverez aussi les autres offres et avantages réservés aux adhérents.

## Enquête métier

Le syndicat lance cette année une nouvelle enquête métier auprès de ses adhérents, après celle effectuée en 2009. Elle permettra de mieux connaître les professionnels et de voir les évolutions dans notre profession. Déjà merci aux plus de 130 moniteurs qui ont répondu ! Bien sûr tous les adhérents seront tenus informés des résultats de l'enquête, via notre site web et le bulletin syndical. Il n'est pas trop tard, vous avez jusqu'au 1er novembre 2014 pour la remplir en ligne :

[https://docs.google.com/forms/d/1q3V7R\\_a8\\_HWaew33\\_EjfP2lr0cUYLQoLCsZVXvZWzzg/viewform?usp=send\\_form](https://docs.google.com/forms/d/1q3V7R_a8_HWaew33_EjfP2lr0cUYLQoLCsZVXvZWzzg/viewform?usp=send_form).



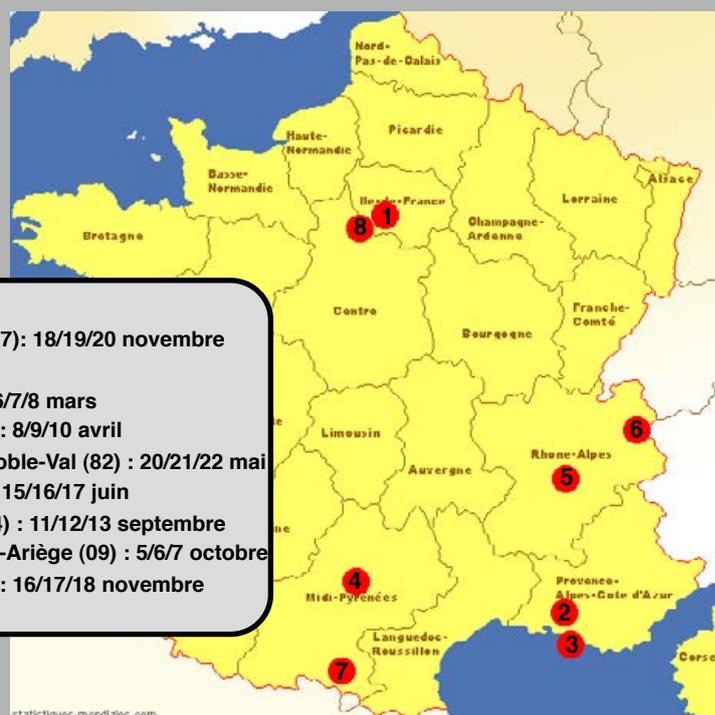
Photo T. Hédouin

## Activités verticales et environnement en Savoie

Ce printemps, quelques réunions pilotées par la Direction Départementale des Territoires 73 ont eu lieu en Savoie avec pour objet la mise en place de formulaires d'incidence préalables à l'équipement de sites en vue de la pratique de l'escalade, du canyoning, de la via-ferrata, du dry-tooling et autre highline, ainsi que d'une commission (purement consultative hors site Natura 2000) donnant un avis sur un projet d'équipement. L'objectif de ces formulaires et de cette commission est de mettre en relation sportifs et naturalistes, et de préserver la biodiversité des lieux de pratiques sans pour autant les interdire. Cela peut permettre d'anticiper sur d'éventuels conflits qui pourraient survenir s'il n'y avait pas de concertation en amont. À noter la création d'une CDESI très prochainement en Savoie.

## Recyclage : calendrier 2014 et 2015

Rappelons qu'il est obligatoire de se recycler tous les 6 ans (depuis la date d'obtention de son diplôme pour le premier stage, et depuis la date de son dernier recyclage ensuite). Le SNAPEC propose des stages de recyclage à tous les moniteurs, adhérents ou pas au syndicat. Une association de formation a été créée pour cela et une page web dédiée au recyclage, avec toutes les infos nécessaires, se trouve sur notre site web [www.snapec.org](http://www.snapec.org). Les stages rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et peuvent bénéficier d'une prise en charge, que vous soyez indépendant ou salarié. Voici un aperçu des prochaines dates, les fiches d'inscription sont sur le site web (il faut encore attendre un peu pour l'automne 2015).



2014 :

**1 Bois-le-Roi (77) : 18/19/20 novembre**

2015 :

**2 Buoux (84) : 6/7/8 mars**

**3 Sormiou (13) : 8/9/10 avril**

**4 St-Antonin-Noble-Val (82) : 20/21/22 mai**

**5 Presles (38) : 15/16/17 juin**

**6 Chamonix (74) : 11/12/13 septembre**

**7 Tarascon-Sur-Ariège (09) : 5/6/7 octobre**

**8 Buthiers (77) : 16/17/18 novembre**



# TOPOS

## CHEZ CATSO, Y A TOUT C'QU'IL FAUT

Lionel Catsoyanis



### CORSE, Massif de Bavella

Matos :  
 En place : 22 spits inox (8mm et 10mm)  
 relais équipés pour rappels.  
 2 jeux de cam's, micro jusqu'à N°3, 1 N°4.  
 Petits stoppers.



200m jusqu'au sommet **4+**

**6a**

Pas de bloc + rappel (8m) **7a**

Face de droite (grotte + dévers) **6c+**

Cheminée, sortir à droite au houx **6a+**

Mur orange **6c**

Rejoindre la cheminée en contre-bas

Tunnel **5+**

**6a**

Bonzaï **6a+**

Fissure à doigts puis fine **7a**

Toit

Gros Genévrier **6b**

**7a**

Dalle à trous (petits cam's) **6c**

Rejoindre le gros trou dans le toit **6c**

**4+**

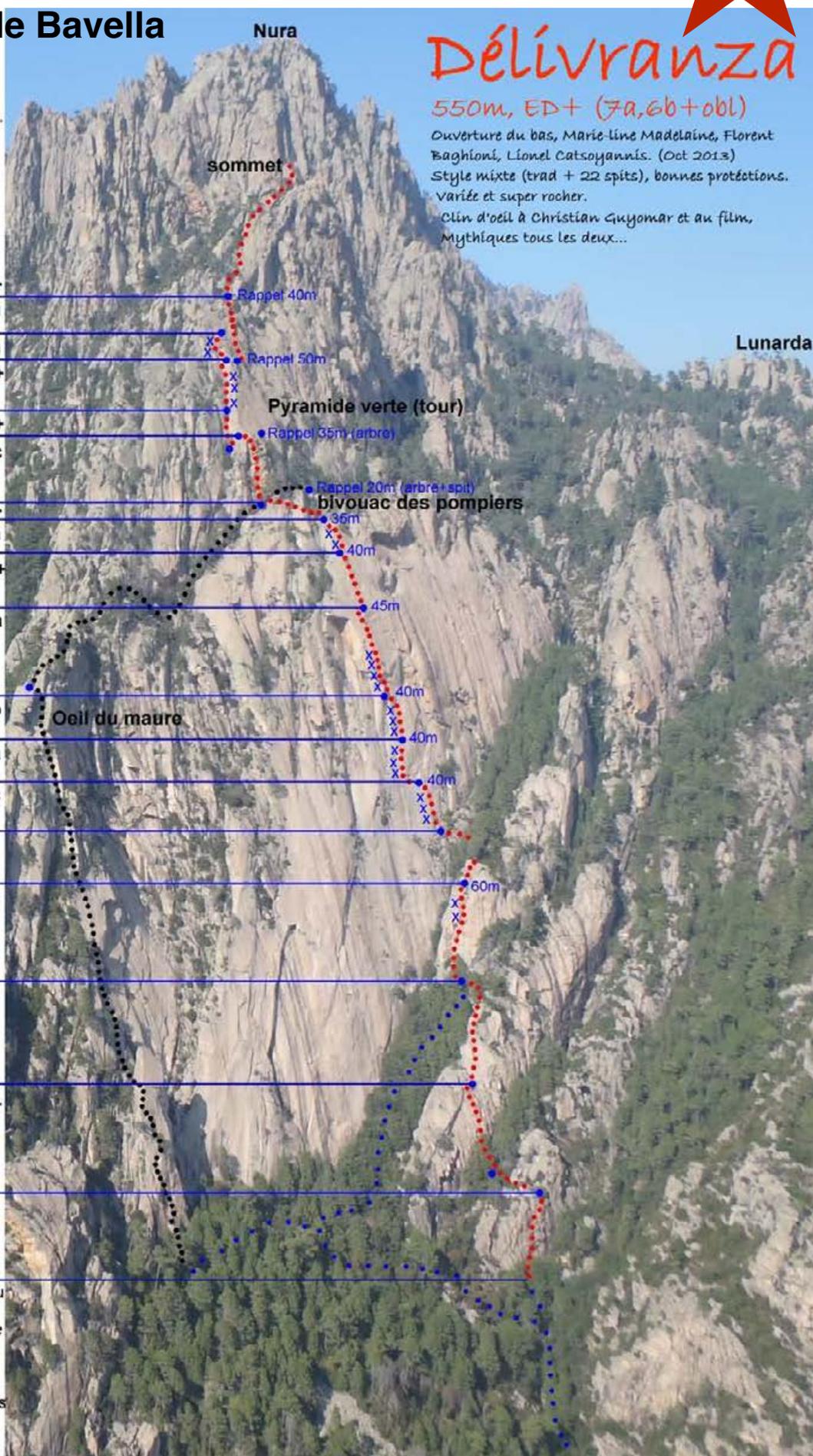
Dièdre+taffoni **6a+**

Crux (N°3 cam) **6b**

Fissure évidente puis rampe **6a**

Accès : Remonter le Pulischellu, jusqu'au Contrefort de Muvra, continuer jusqu'au premier gros ravin (rive gauche) le suivre jusqu'à ce qu'il se dédouble, suivre celui de gauche (en montant), le quitter pour rejoindre le pied de la voie. (1h15)

Descente : dans la voie, Rappels équipés jusqu'à R4 puis à pieds.  
 (Idem pour oeil du maure).



## Délivranza

550m, ED+ (7a,6b+obl)

Ouverture du bas, Marie-line Madelaine, Florent Baghioni, Lionel Catsoyannis. (Oct 2013)  
 Style mixte (trad + 22 spits), bonnes protections.  
 Variée et super rocher.  
 Clin d'oeil à Christian Guyomar et au film, Mythiques tous les deux...

Lunarda

# CORSE, Massif de Bavella

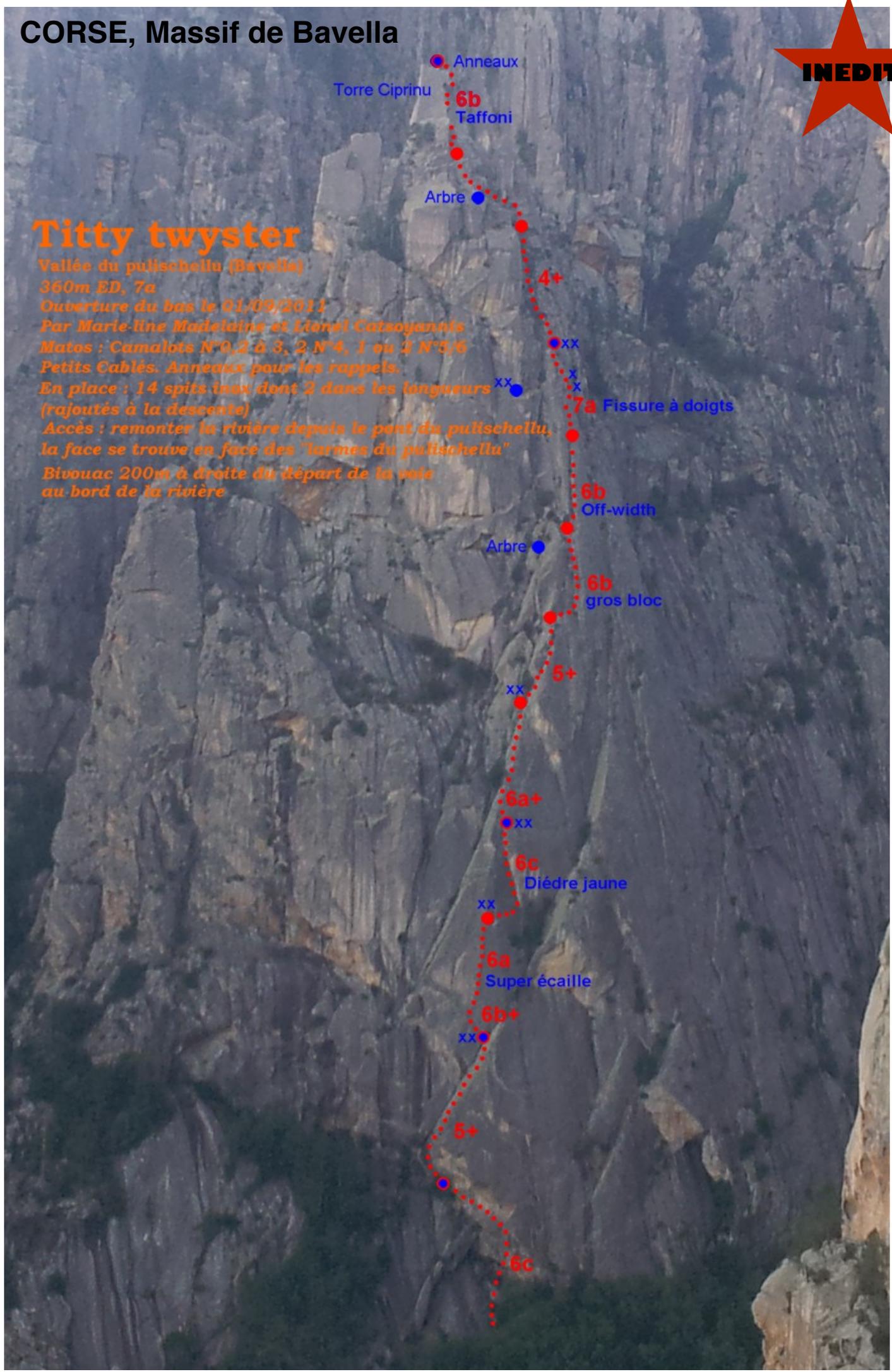


Anneaux  
Torre Ciprinu  
6b  
Taffoni  
Arbre

## Titty twyster

Vallée du pulischellu (Bavella)  
360m ED, 7a  
Ouverture du bas le 01/09/2011  
Par Marie-line Matelaine et Lionel Catsoyannis  
Matos : Camalots N°0, 2 à 3, 2 N°4, 1 ou 2 N°5, 6  
Petits Cablés. Anneaux pour les rappels.  
En place : 14 spits inox dont 2 dans les longueurs  
(rajoutés à la descente)  
Accès : remonter la rivière depuis le pont du pulischellu,  
la face se trouve en face des "larmes du pulischellu"  
Bivouac 200m à droite du départ de la voie  
au bord de la rivière

4+  
xx  
x  
7a Fissure à doigts  
xx  
6b Off-width  
Arbre  
6b gros bloc  
xx  
5+  
xx  
6a+  
xx  
6c Diédre jaune  
xx  
6a Super écaille  
6b+  
xx  
5+  
6c



# L'OEIL DU STEPH ET AUSSI CELUI DU SNAPEC...



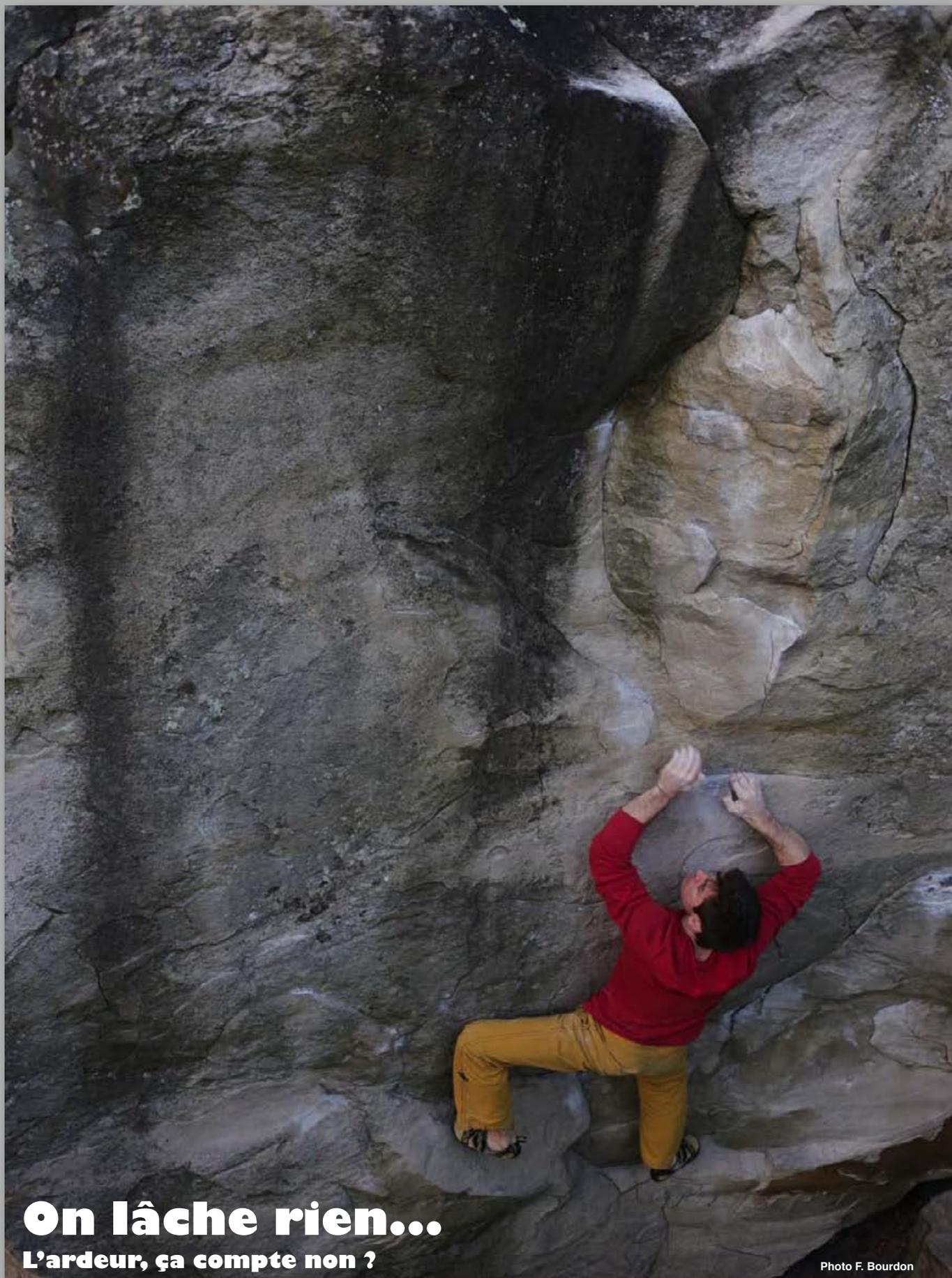


Photo F. Bourdon

# On lâche rien...

L'ardeur, ça compte non ?

**Permanences : 10H-13H et 14H-17H les lundis et jeudis**  
**5 rue Raoul Blanchard à Grenoble**  
**Tél sur ces horaires : 09.52.78.47.44**  
**Et en dehors par mail : [bureau@snapec.org](mailto:bureau@snapec.org)**

